



20  
20

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



agAM

# SOMMAIRE

9

**PROMOUVOIR UN  
DÉVELOPPEMENT  
URBAIN VERTUEUX**

23

**OBSERVER  
ET ANTICIPER POUR  
AGIR EFFICACEMENT**

41

**CONCEVOIR  
UN URBANISME  
DURABLE**

63

**INTÉGRER  
LES POLITIQUES  
SECTORIELLES**

81

**LISIBILITÉ,  
VALORISATION  
ET PARTAGE**

# ÉDITO

Malgré le contexte très particulier de cette année marquée par la crise sanitaire et la durée inhabituelle du cycle électoral, l'Agam a poursuivi ses activités et réalisé une très grande majorité des travaux qui lui avaient été confiés.

L'ensemble de l'équipe a su montrer sa réactivité en se mettant dès la mi mars à la disposition de ses partenaires pour à la fois les accompagner dans la connaissance et la mesure des premiers impacts mais aussi pour préparer les réponses conjoncturelles à apporter à la crise.

A travers différents travaux et démarches, elle a aussi pris la mesure des évolutions, voire des ruptures que la crise sanitaire et économique allaient générer dans les modes de vie et les usages, les attentes des habitants comme des acteurs économiques, sans oublier l'organisation et l'aménagement des territoires, urbains notamment.

Elle a ainsi pu mettre largement à profit les acquis des exercices de prospective auxquels elle s'est livrée depuis quelques années pour décrypter les signaux faibles et pointer l'émergence des tendances à l'œuvre.

Contraint par la distanciation, elle a développé des modes de travail et de collaboration lui permettant de poursuivre ses études qu'il s'agisse de travaux d'analyse comme de valorisation. Le recours à des webinaires nous a permis de compenser le présentiel par un élargissement significatif des participants à ces exercices totalement inédits auparavant.

Une fois de plus, l'Agam a montré son potentiel d'adaptation, son habileté, sa réactivité et sa capacité à se mobiliser collectivement pour faire évoluer ses façons de faire et de penser la ville.



**LAURE-AGNÈS  
CARADEC**

Présidente de l'Agam



**CHRISTIAN  
BRUNNER**

Directeur Général de l'Agam

**46**   
CO-PRODUCTIONS

**73**   
NOTES

**3**   
CARNETS  
DE L'AGAM

**36**   
PUBLICATIONS

**2**   
SITE WEB  
ET APPLICATION

**9**   
REGARDS  
DE L'AGAM

---

**348**  
TOTAL

---

**95** DIFFUSABLES  
AU PUBLIC

---

**107** DIFFUSABLES  
AUX MEMBRES

---

**202** DIFFUSÉES/DIFFUSABLES  
EN LIGNE

---

## Répartition des productions

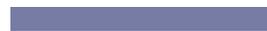
AMÉNAGEMENT URBAIN : 138



ENVIRONNEMENT : 72



ÉCONOMIE : 52



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : 27



MOBILITÉ : 23



HABITAT : 20



ÉQUIPEMENTS : 16



# PARTENAIRES



Sabine BERNASCONI  
Nadia BOULAINSEUR  
Laure-Agnès CARADEC  
Gérard GAZAY  
Frédéric GUINIERI  
Pascal MONTECOT  
Henri PONS  
Didier REAULT  
Jean-Baptiste RIVOALLAN  
Alain ROUSSET  
Michel ROUX  
Georges ROSSO  
Lionel ROYER-PERREAUT  
Jean-Pierre SERRUS



Christophe MIRMAND,  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet des  
Bouches-du-Rhône  
Jean-Philippe D'ISSERNIO,  
Directeur de la DDTM 13



Pierre BENARROCHE  
Rebecca BERNARDI  
Aurélie BIANCARELLI-LOPES  
Sophie CAMARD  
Mathilde CHABOCHE  
Pierre-Marie GANOZZI  
Audrey GATIAN  
Christine JUSTE



Hugues PARANT



Laurent AMAR



Hervé MARTEL

# ÉQUIPE

ALLFREE Jonathan

AMOUROUX Denis

ARCELIN Valérie

AYMARD Rémi

BARBE Fanny

BAUDIN Bénédicte

BERBEY Anne

BESNARD Yann

BONGIORNO Marie-Noëlle

BONNANS Alain

BREMOND Jeanne-Marie

BRINGUES Carole

BRUANT-SERAC Nathalie

BRUNNER Christian

CARANONI Martine

CARLUCCIO Laurent

CARRESE-LASSAILLY Alix

COUTURE Laurent

CRESPER Sylvain

DE BERGH Simon

DE TATA Marion

DELAHAYE Mathilde

DUBERNARD Antonin

DUPAS Évelyne

DUPONT Louis-Laurent

EMPTAZ Édouard

FARGETTON Élise

FIBLA Sébastien

GIANSILY Pascal

GIRARD REYDET Éric

HALIOUA Simon

HÉRÉTIGUIAN Jacques

HOFER Pierre

KUSNIEREK Marine

LABURTE Clothide

LAMBALLE Martine

LARTIGUE Sylvie

LUFEAUX Romain

MITON Agathe

MOIROUX Xavier

MOREL Charène

MORIN Gweltaz

NEVORET Catherine

NICOLAS Benoit

NICOLAS Stéphanie

NOLO Hervé

PATAIN Laurent

PATRAC Anita

PEISSON Xavier

PICON Jean

PINNA Sylvie

RABBAT Lucie

REBEYROLE Anne-Clarisse

REMORDS Benoit

ROUQUIER Damien

ROUSSALY Pauline

ROUSSELOT-EMARD Peggy

ROUSTAN Frédéric

SABLIET Nicolas

SEVERIN Hélène

SUQUET Stéphanie

SZANTO Laetitia

THEDY Hervé

THOMAS Aurélie

TINET Vincent

TRINQUIER Christophe

TUSA Martine

VAN DE VONDELE Éric

VERMOT Thomas

VERNEAU Laura

VIDAL Laure

VITALIS Maxime

YVOREL Clémentine





# PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN VERTUEUX

# FOCUS

CENTRE-VILLE  
INCLUSIF

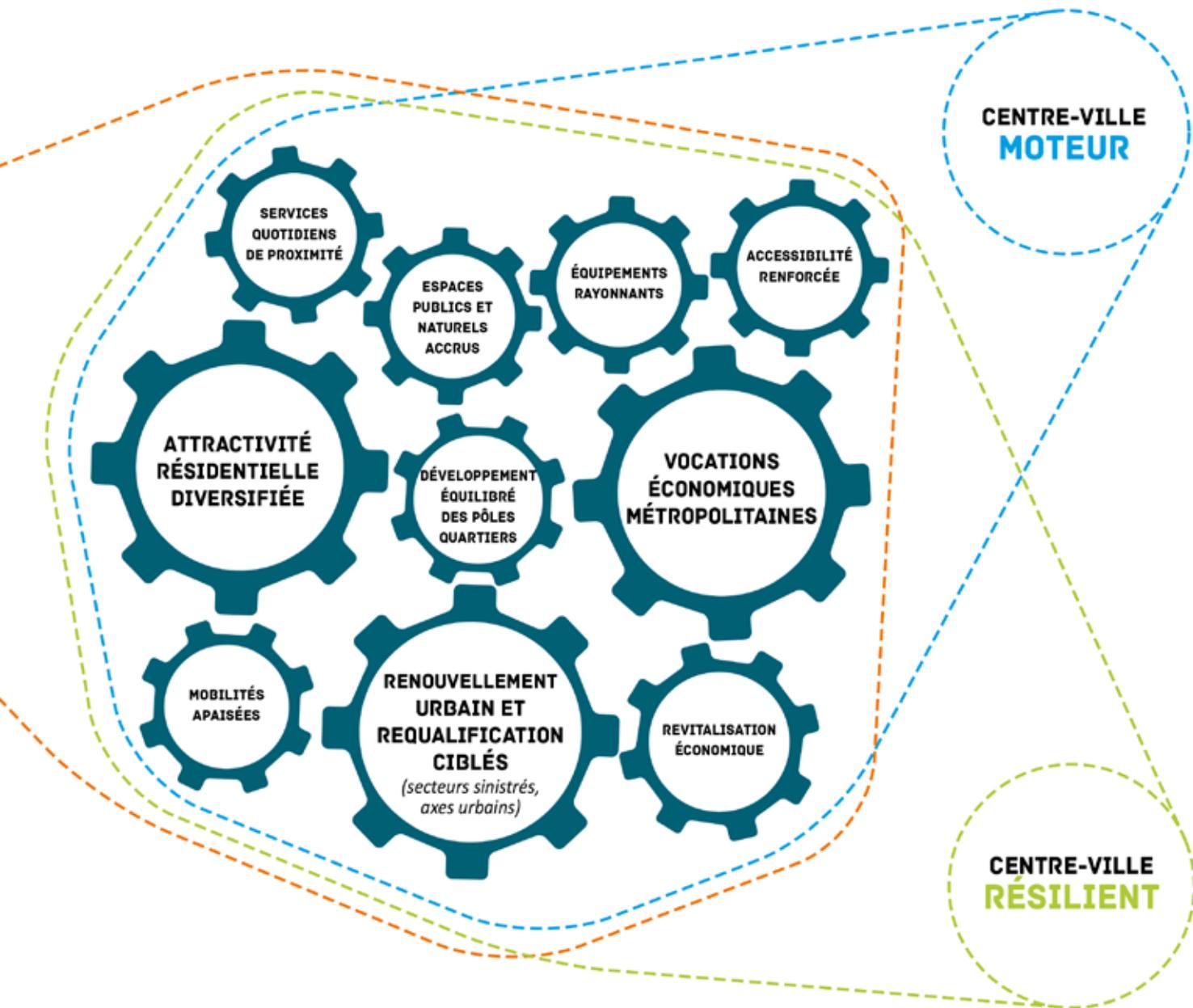
## PRÉFIGURATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU PPA DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

L'étude de préfiguration du schéma stratégique du Grand centre-ville de Marseille s'inscrit dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en juin 2019 et constitue la matière préalable à la déclinaison de son action n°1 : schéma d'orientations stratégiques



d'une intervention globale sur le centre-ville de Marseille. Le document produit par l'Agam synthétise les principaux constats et enjeux et thématiques de ce vaste territoire de 1 000 hectares. Dans la perspective d'une démarche globale, il vise donc à définir, avec les élus, un niveau d'ambition et une stratégie partagés pour le territoire du grand centre-ville de Marseille. La réalisation d'un benchmarking sur des opérations et des sites de même nature, d'envergure et d'enjeux similaires viennent également compléter ce travail. Deuxième ville de France située au cœur d'une métropole de 1,8 million d'habitants, la ville est en effet appelée à occuper une place centrale dans les dynamiques européennes et méditerranéennes. Marseille, et plus particulièrement son grand centre-ville, sont en capacité de jouer un rôle moteur pour l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en complémentarité avec ses territoires voisins. Fort de près de 200 000 habitants et premier pôle d'emplois de la Métropole, il participe directement à son attractivité et constitue un secteur de projets prio-

ritaires. Même si la ville connaît depuis plusieurs années un renouveau, grâce à ses atouts économiques, touristiques et culturels, relayés par de grands projets de revitalisation urbaine, son grand centre-ville pâtit encore de difficultés socio-économiques et d'un fonctionnement urbain marqués. La relance de son attractivité, la restauration de conditions d'habitat et de vie décentes pour ses habitants et la préservation de son patrimoine bâti, vecteur de l'identité marseillaise, constituent des enjeux majeurs pour valoriser à sa pleine mesure le potentiel considérable du centre-ville. C'est dans le contexte législatif renouvelé par la Loi Elan, et par celui de crise qu'a connu la Ville de Marseille avec le drame de la rue d'Aubagne le 5 novembre 2018, que la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et l'État ont donc souhaité fédérer et coordonner leurs compétences pour construire et conduire un projet majeur de requalification urbaine à l'échelle du Grand centre-ville de Marseille.



## SCHÉMA DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

L'Agam a réalisé pour la Ville de Marseille un schéma des équipements de proximité à l'échelle du périmètre du PPA. Il porte sur la culture, le sport, l'éducation, la petite enfance, l'animation sociale, la santé, les parcs et jardins et l'espace public. Il s'appuie aussi sur des études transversales ayant pour ob-

jet de l'ancrer dans les problématiques sociétales et urbaines actuelles : prise en compte de la place des publics spécifiques (femmes, enfants, seniors), insertion dans les tissus urbains denses, équipements innovants, etc. Dans cet espace urbain contraint, mais aussi vitrine de Marseille, la prise en compte

de pratiques et de projets innovants est nécessaire pour penser l'offre en équipement de demain en adéquation avec les nouveaux besoins émergents des habitants.

## GUIDE OPÉRATIONNEL DE VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

Dans le cadre des actions menées par la Direction des Voiries de la Métropole, et face aux enjeux climatiques et sanitaires actuels, ce document a pour objectif de donner les clés de mise en œuvre et d'orienter les actions opérationnelles de végétalisation sur le court terme. S'inscrivant dans le périmètre d'étude du projet partenariat d'aménagement du centre-ville de Marseille, ce guide est composé de trois parties per-

mettant une approche fine et adaptée de la végétalisation des voiries et espaces publics : un premier volet pédagogique, un deuxième proposant une approche par typologie et largeur de voirie, et un dernier identifiant des sites spécifiques du périmètre d'étude. Il offre une vision théorique à mettre en regard avec la démarche Nature en Ville engagée par l'Agam avec le territoire Marseille Provence.

## SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DES TISSUS URBAINS DU CENTRE-VILLE

Les tissus urbains du centre-ville de Marseille se caractérisent par une hétérogénéité de formes et de hauteurs dont l'évolution ne peut être encadrée par des règles d'urbanisme standard. En complément de l'OAP QAFU, cette étude démontre la nécessité pour certains îlots du centre-ville, de proposer des règles sur-mesure qualitatives faisant référence au contexte urbain et aux enjeux identifiés.

## DIAGNOSTIC FONCIER ET APPUI À LA STRATÉGIE FONCIÈRE DU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

La densité du tissu urbain du centre-ville et la raréfaction du foncier dans le périmètre du PPA oblige à changer notre regard sur le foncier existant. Le repérage sur le foncier de l'État, de la Ville de Marseille et des établissements publics a permis de dégager des sites dont le contexte est favorable pour envisager une mutation. Ils ont été priorisés au regard de différents critères. En parallèle il s'agissait de proposer un découpage

de sous-secteurs, sur les périmètres sud et est du PPA, au regard des caractéristiques démographiques, du fonctionnement urbain, et d'enjeux fonciers. Le travail se poursuit sur 2021, avec l'identification d'îlots mutables dans ces sous-secteurs dont les enjeux ont été identifiés préalablement et pour lesquels il n'existe pas aujourd'hui d'outils d'intervention foncière.

Les secteurs d'étude présentent un potentiel de renouvellement urbain, ainsi que des enjeux en matière de fonctionnement et de paysage urbain (quartier du Rouet / Menpenti, de Baille / Conception / Timone et de Sakakini). Une approche fine a permis d'identifier plusieurs îlots mutables, et de proposer pour chacun d'entre eux des scénarios d'évolution : au fil du PLUi en vigueur, et deux évolutions plus contrastées. Sont proposées, à la suite de ces scénarios, les possibilités d'évolution réglementaires et leur traduction.



## ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR QUARTIERS LIBRES

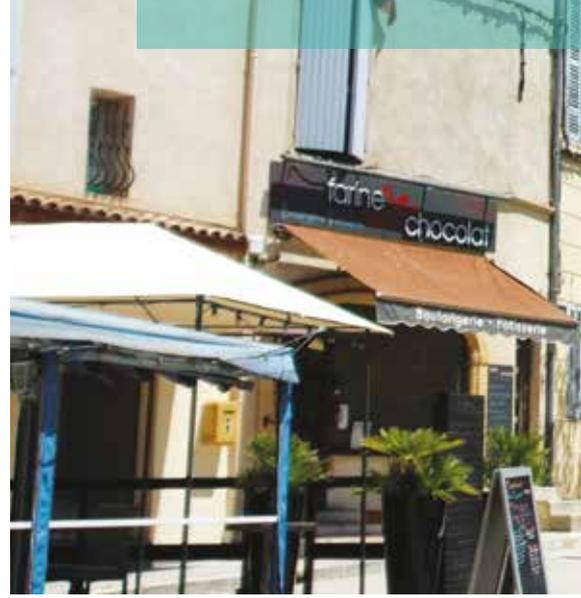
A la demande de la Direction des Projets Laboratoires de la Métropole, cette étude a permis d'analyser la structuration économique et sociale du périmètre d'action de Quartiers Libres. Le choix a été fait d'appréhender l'économie et le développement économique du secteur de façon à la fois objective, en s'appuyant sur des indicateurs et données clés pour réaliser le portrait socio-économique du quartier, et de façon sensible, en nourrissant la réflexion d'éléments qualitatifs issus d'entretiens réalisés auprès d'institutionnels, d'associations et d'acteurs économiques du quartier. Cette étude amène à considérer les principaux constats et enjeux de manière systémique et décloisonnée : les questions urbaines, sociales, et économiques étant liées entre elles.

## NOUVELLE GARE SAINT-CHARLES : ASSISTANCE À LA PROGRAMMATION ET INSERTION URBAINE

Dans le cadre des études relatives au futur pôle d'échanges métropolitain de Saint-Charles (projet Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur), l'Agam poursuit sa mission d'accompagnement de la Métropole sur les grands enjeux de programmation urbaine du secteur Saint-Charles, en lien avec l'opération Quartiers Libres. L'Agam a contribué à la définition des premières orientations programmatiques en matière économique et commerciale, d'habitat et

d'équipements à l'échelle de la gare et de ses abords. La programmation urbaine liée au futur pôle d'échanges doit contribuer à faire de ce nouvel équipement majeur pour la Métropole un levier de développement pour le quartier, à l'ouvrir sur son environnement urbain, et à en assurer son intégration dans le tissu existant.

# FOCUS



## APPUI AUX CENTRES DES VILLES MOYENNES ET PETITES

La montée en puissance des enjeux de revitalisation des centres illustre bien la volonté partagée de les replacer au cœur d'un système territorial. Cela réinterroge les processus d'intervention dans une approche décloisonnée et multiscale. En termes opérationnels, trois priorités apparaissent, au cœur des fondamentaux des agences d'urbanisme. La transversalité est l'incontournable des interventions sur les centres-villes.



La capacité à définir un cadre commun partagé entre les acteurs d'un territoire est aussi un enjeu. Enfin, l'intervention sur les centres-villes implique de renforcer la coordination des acteurs et l'articulation de leurs dispositifs. En tant que « tiers de confiance », producteurs de connaissance et lieux de partage de celle-ci, les agences sont un acteur facilitateur.

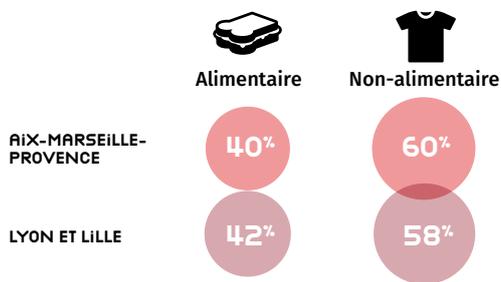
Depuis de nombreuses années, l'Agam s'investit sur les centres que ce soit par le projet urbain, l'élaboration de projets de territoire, la programmation d'équipements, l'enseignement supérieur, ou encore l'étude des mobilités, du développement économique ou de l'habitat. Du diagnostic territorial en passant par le plan guide jusqu'au projet d'aménagement, nombreux sont les centres qui ont fait l'objet d'une expertise de l'Agam. Cette expérience lui est précieuse pour assister les acteurs locaux dans leurs interventions sur les centres, du plus petit au plus grand.

En 2020, l'Agam a poursuivi ses travaux visant à comprendre le fonctionnement des centres à toutes les échelles territo-

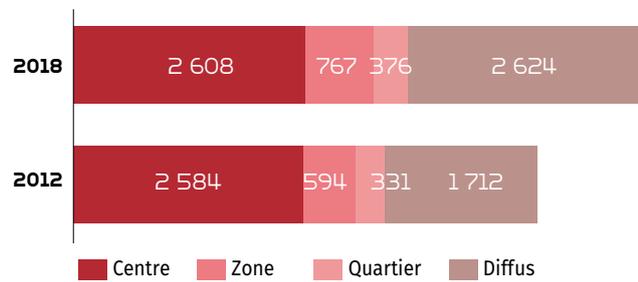
riales. Etendant ses travaux de diagnostic à l'échelle de l'ensemble du département, elle a identifié les périmètres des 29 centres hors Métropole et pointé les premiers enjeux. Les travaux réalisés par l'Agam ont aussi porté sur le suivi du dispositif « Envie de ville » porté par la Métropole et ses partenaires. Pour cela, elle a élaboré en partenariat avec la Cmar et la CCIMP un cahier spécifique sur le commerce et l'artisanat dans les centres. Elle a également animé plusieurs ateliers « exploratoires » visant à préfigurer les points clés de la stratégie d'intervention en cours d'élaboration. A une échelle territoriale plus vaste, l'Agam a apporté sa contribution au programme Action Cœur de Ville en participant, au côté des autres agences d'urbanisme de la région, à l'animation régionale du réseau des chefs de projet. Avec le lancement du programme Petites Villes de Demain, une nouvelle mission d'animation a démarré en 2020. Des interventions qui vont se poursuivre en 2021.



© Agam



Répartition des surfaces de vente par typologie d'activité - Source : LSA Expert 2017



Évolution du nombre d'activités de proximité par typologie d'implantation.



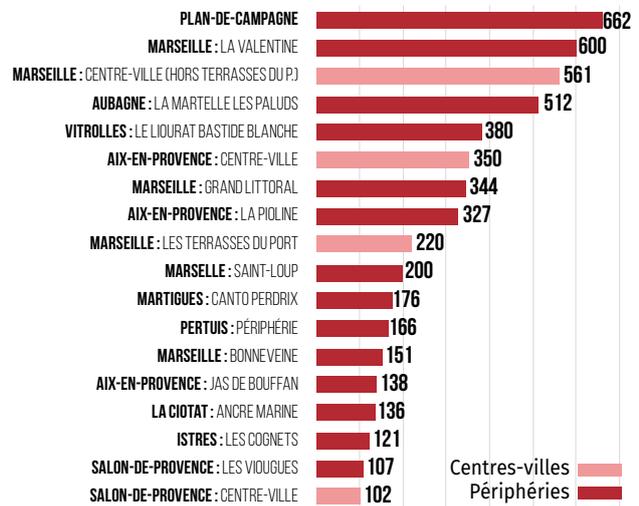
REGARDS  
HABITAT  
JUILLET 2020 | N°96

## LES CENTRES DES VILLES ET VILLAGES

Enjeux et perspectives pour Aix-Marseille-Provence

Témoins des transformations et des évolutions de nos villes, les centres ont été progressivement érigés au rang de territoires prioritaires. Leur reconquête anime de nombreux débats. La montée en puissance des enjeux de revitalisation des centres des villes et des villages illustre bien la volonté partagée de les replacer au cœur d'un système territorial. Elle s'accompagne d'un foisonnement de dispositifs, d'acteurs... Consciente des enjeux qui pèsent sur ses centres-villes, la métropole s'inscrit dans cette dynamique en préfigurant son propre dispositif. Afin de l'accompagner dans la compréhension des enjeux, elle a sollicité les agences d'urbanisme dans l'élaboration d'un diagnostic territorial. À travers ce Regards, l'Agam livre une analyse sur la situation des centres-villes de la métropole, leurs dynamiques, leurs enjeux et leurs perspectives. Alors, quelle est réellement la situation des centres de notre territoire ?

agam  
AGENCE GÉNÉRALISTE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT



Chiffre d'affaires annuel des principaux pôles marchands (en M Euros).

© Agam

## ENVIE DE VILLE, ÉBAUCHER LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

En 2020, dans le cadre de son accompagnement de la démarche Envie de ville portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agam est intervenue avec l'Aupa afin d'identifier les points névralgiques indispensables pour préfigurer une stratégie et une méthodologie d'action partenariale. L'ambition est

celle de donner du sens aux actions des partenaires en cohérence avec les outils existants et les stratégies territoriales en place. Pour cela, trois ateliers ont été organisés en 2020. Associant l'ensemble des partenaires d'Envie de ville, ils ont permis d'identifier les attentes de chacun, les priorités partagées mais aussi

les points d'achoppement sur lesquels la stratégie opérationnelle devra veiller à apporter des réponses adaptées. L'enjeu est de taille, assurer la plus-value d'un dispositif métropolitain d'intervention sur les centres, et les attentes sont fortes.

## ENJEUX DE REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES DU DÉPARTEMENT

Les centres-villes dans leur diversité et leurs spécificités font l'objet d'un intérêt renouvelé visant à les revitaliser. Des programmes nationaux comme « Action cœur de Ville » ou des démarches locales telle que « Envie de ville » et très récemment le dispositif national « Petites Villes de demain » en témoignent. Dans ce contexte le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité un éclairage sur les 29 communes du dé-

partement situées hors de la métropole Aix-Marseille-Provence pour mieux appréhender les caractéristiques, les profils et les dynamiques observées sur ces centres, ainsi que leur positionnement par rapport à la commune. L'étude réalise un diagnostic sur ces 29 centres, classés par typologie, en mesurant par différents indicateurs, leur vitalité socio-démographique et leur attractivité.

## ANALYSE DES DYNAMIQUES DES CENTRES-VILLES DE LA RÉGION SUD

L'Agam a mis au point une méthode de suivi basée sur des indicateurs ciblés permettant de suivre l'évolution des habitants, des logements produits, des commerces et des activités situées en centre-ville dans les 118 centralités identifiées par l'armature urbaine régionale. Ces indicateurs permettent ainsi de vérifier si la dynamique de périurbanisation se poursuit ou si, conformément aux orientations du Sradet, les centres-villes parviennent à capter cette croissance.

## APPUI À L'ANIMATION RÉGIONALE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE

Déployé en 2017 sous le pilotage de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme Action Cœur de Ville porte l'ambition de redynamiser les villes moyennes. A mi-parcours, la phase opérationnelle bat son plein et de nombreuses actions démarrent. Dans ce contexte et afin de mettre en réseau les territoires, les agences d'urbanisme ont poursuivi leur mission d'animation

du réseau des chefs de projets. Perspectives : partage de bonnes pratiques, de savoir-faire et d'expertises.

Le modèle de développement urbain a longtemps été dominé par la consommation foncière, avec pour conséquence une dévitalisation prononcée de certains centres-villes. Afin d'y remédier, le réinvestissement des centres-villes est une priorité du Sradet. Elle est à la confluence de la plupart des enjeux majeurs de la stratégie régionale.





## UNE CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE ET DE RENOUVEAU D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

A la sortie du premier confinement, la Métropole, qui a fait preuve d'une grande agilité dans l'urgence, est face à un paradoxe : comment relancer la machine économique et accompagner pour amortir le choc, en même temps que contribuer à un monde plus résilient, au plan sanitaire, climatique, écologique. C'est tout l'enjeu de la délibération cadre «AMP 2R, la relance et le renouveau d'Aix-Marseille-Provence» délibéré en juillet 2020.

L'Agam y a largement participé à deux niveaux : une contribution qui combine une première évaluation des impacts et des propositions, ancrées sur les forces et atouts métropolitains, pour engager sereinement les virages nécessaires. Cette contribution, avec celles des directions d'AMP et d'autres partenaires, a ensuite servi de base à la rédaction de la délibération pour laquelle l'Agam a appuyé la DGA projet métropolitain d'AMP. La contribution de l'Agam développe en particulier quatre idées clefs pour capitaliser sur ce qui est engagé et in-

fléchir la trajectoire pour une métropole attractive, innovante, plus inclusive et résiliente :

**Dans un monde à l'arrêt, la suspension est une opportunité pour réinterroger et faire le tri : accélérer ou réorienter.**

Par exemple sur la mobilité et le travail, le télétravail généralisé qui n'est souhaité ni par les employeurs ni par les salariés a cependant montré la possibilité d'une autre voie, dans une combinaison entre télétravail et présentiel, et interrogé la désynchronisation des temps, qui permettraient de diminuer significativement les encombrements routiers.

**Le plan de renouveau est une opportunité pour faire advenir d'autres manières de faire et de produire.**

Il s'agit de permettre un inventaire, et de favoriser les activités durables et résilientes, d'accompagner les changements de comportement observés pendant la crise comme la réorientation sur produire et consommer local, ou, au

niveau urbain, repenser l'aménagement à partir de l'échelle de la proximité.

Se servir du plan pour relancer l'économie mais pas la pollution. Miser sur ce qui apparaît structurant pour l'après : être «sélectif» dans l'accueil des activités en favorisant celles qui sont ancrées territorialement par une combinaison à la fois des filières d'excellence et de l'économie présente.

Faire évoluer les méthodes de l'action métropolitaine, en particulier en favorisant l'innovation, l'expérimentation, et en développant le partenariat.

Pour l'Agam, ce travail transversal réalisé dans un calendrier serré au printemps 2020 a aussi été déclencheur d'un prolongement de la réflexion sur la ville de demain, sous forme d'une démarche prospective «Cités Possibles» : quelles perspectives pour la ville d'après-covid qui sera publiée en 2021.



© Hélios images



© Nicolas Gros - Marker Power

## **BENCHMARK DES PROJETS MÉTROPOLITAINS**

Réalisé pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, ce benchmark étudie différents projets métropolitains, ou leurs équivalents, portés en France, en Europe et de par le monde. Le panel étudié cible des métropoles partageant des caractéristiques de taille et de situation similaires avec Aix-Marseille-Provence

ou des projets aux approches particulièrement innovantes. Les divers documents analysés ont permis de révéler des idées inspirantes et des bonnes pratiques, pertinentes pour le territoire. Ce benchmark a vocation à être pour la nouvelle gouvernance élue en 2020, un support d'échanges, une boîte à idées

sur des sujets aussi divers que le rayonnement international, les partenariats public-privé, l'identité territoriale ou le développement durable.

## **TABLEAU DE BORD MÉTROPOLITAIN**

Comparer Aix-Marseille-Provence pour mieux appréhender son positionnement au sein des métropoles nationales : tel est l'objet du tableau de bord métropolitain. Les deux agences d'urbanisme – Agam et Aupa – ont travaillé en étroite coopération avec la Métropole pour construire un système d'observation reposant sur huit thématiques. La moitié d'entre elles correspond à des compétences métropolitaines (économie, habitat, mobilité, environnement) tandis

que l'autre moitié est composée de thématiques transversales : démographie, éducation-formation, niveau de vie-précarité et qualité de vie-offre territoriale.

Pour chaque thématique, le tableau de bord précise le positionnement de la Métropole parmi un panel de vingt métropoles. Il identifie atouts et faiblesses dans une vision prospective utile pour suivre l'impact des politiques menées depuis la création de l'EPCI.

## **ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU DIALOGUE VILLE-PORT SUR LE TRAITEMENT DE LA LISIÈRE DES BASSINS EST**

La démarche Dialogue ville-port constitue un espace d'échanges entre tous les acteurs du territoire situé le long des Bassins Est du port Marseille-Fos. Dans ce cadre, l'État a confié à l'Agam une étude urbaine de la lisière ville-port qui associe également les partenaires de la Charte ville-port. Cette étude vise à améliorer le traitement et les aménagements des espaces situés en interface entre la ville et le port. Elle s'attache tout particulièrement aux espaces publics de proximité et aux espaces délaissés entre Cap Pinède et Saumaty. Commencée en 2020, cette étude se poursuit en 2021 et sera partagée lors d'ateliers publics avec pour objectif d'enrichir l'état des lieux, les orientations et les propositions avec les points de vue et les attentes des participants.

## **MASTERPLAN DES BASSINS EST, UNE MISE À JOUR INDISPENSABLE POUR APPUYER LES RÉFLEXIONS DE NOS PARTENAIRES**

Finalisé en septembre 2018, le Masterplan des Bassins Est du port de Marseille-Fos constitue un outil d'aide à la décision et à la compréhension des projets au service des partenaires de la Charte ville-port. Ce document réalise une synthèse spatialisée des orientations, études et projets concernant ou situés dans l'interface ville-port et ayant un impact sur l'environnement et le fonctionnement du port, qu'ils participent au

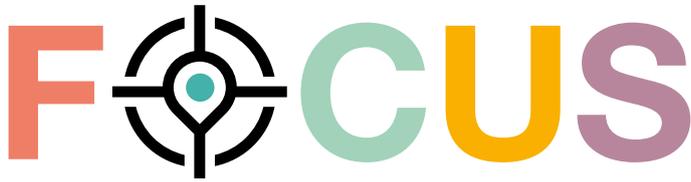
développement des activités portuaires et maritimes et à leur intégration dans la ville ou, à l'inverse, les contraignent. En juillet 2020, le CoTech de la Charte ville-port a validé la nouvelle version de ce document qui intègre une mise à jour de l'avancement des projets et les nouvelles réflexions ou études ayant émergé ces derniers mois.







# OBSERVER ET ANTICIPER POUR AGIR EFFICACEMENT



## ATLAS MÉTROPOLITAIN

Actualisation de l'Atlas métropolitain : représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence

Observer pour (mieux) agir : c'est dans cette logique que l'Agam avait pris l'initiative de publier en 2014 un premier document, « Comprendre l'espace métropolitain », au moment de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cinq ans après, au commencement d'un nouveau mandat de nouveaux conseillers métropolitains et territoriaux, il a semblé opportun d'actualiser cet état des lieux du territoire. L'objectif : produire un document simple, pédagogique, visuellement attractif qui permette de mieux connaître ce grand territoire et ses problématiques.

### 25 questions et 6 chapitres pour « tout comprendre »

Pensé pour être facile d'accès, il s'organise autour de 25 questions simples que pourraient se poser élus, étudiants, citoyens intéressés par l'aménagement et les politiques publiques : Pourquoi dit-on qu'Aix-Marseille-Provence est une métropole « atypique » ? Ses habitants ressemblent-ils à ceux des autres métropoles ? Où vivent les plus diplômés ? Comment se déplace-t-

on chaque jour et pour quelle raison ? Vit-on en bonne santé sur le territoire et à quelles pollutions s'expose-t-on ? Quels secteurs d'activités font tourner l'économie métropolitaine et avec qui échange-t-on ce que l'on y produit ?

Six grands chapitres permettent un accès rapide à l'information sur :

- ▶ **le territoire** : quelles sont ses caractéristiques (géographie, paysages, terroirs...) et comment s'est-il organisé ?
- ▶ **les habitants** : quel est le profil de ceux qui y vivent et comment la population évolue-t-elle ?
- ▶ **la vie quotidienne** : comment les habitants pratiquent-ils le territoire, se logent-ils et se déplacent-ils (pour le travail, les études, les achats et les loisirs) ?
- ▶ **la qualité de vie** : vit-on en bonne santé et dans quel environnement ?
- ▶ **l'activité économique et les échanges** : comment fonctionne l'économie métropolitaine et avec qui échange-t-on ce que l'on produit ?
- ▶ **l'institution** : quelles sont les compétences de la Métropole et comment fonctionne-t-elle ?

### Un document plus analytique et transversal

Sortant d'une approche 100 % cartographique et thématique, le document s'articule autour d'enjeux transversaux et utilise tous les modes de représentation pour simplifier le discours : schémas, diagrammes et infographies. Les textes, réduits au minimum pour laisser la place aux illustrations, présentent des éléments de diagnostic problématisés et orientés vers l'action.

L'Atlas teste également un certain nombre de représentations nouvelles, sur des sujets encore peu abordés, comme le sport en nature ou l'accès au haut débit. Mais ce fut également l'occasion de revisiter, de manière systématique, l'ensemble des cartes produites ces dernières années dans le cadre de démarches métropolitaines, afin de capitaliser sur les connaissances acquises.

En une centaine de pages, il apporte un éclairage métropolitain sur tous les sujets. En cela, il s'articule avec le document « La Métropole en chiffres » (données clés) et les « Portraits de communes », abordant l'échelle de la proximité.

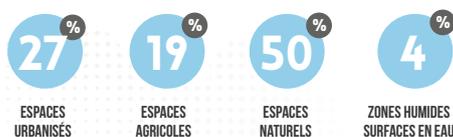
# L'ATLAS MÉTROPOLITAIN

# 25 QUESTIONS POUR COMPRENDRE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## 1 SA TAILLE



## 2 L'OCCUPATION DU SOL



Source: OCCSOL CRIGE Paca 2014

## 3 LA POPULATION



Source: RP 2017

## 4 L'EMPLOI



Sources: RP 2017, Insee 2020

## 5 LES ENTREPRISES



Source: REE 2018

## 6 LES RICHESSES



Sources: Insee, AMP

## 7 LES REVENUS



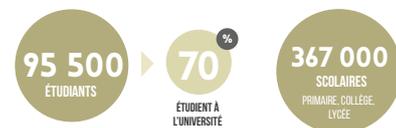
Source: RP 2017

## 8 LE LOGEMENT



Source: RP 2017

## 9 LES ÉTUDIANTS



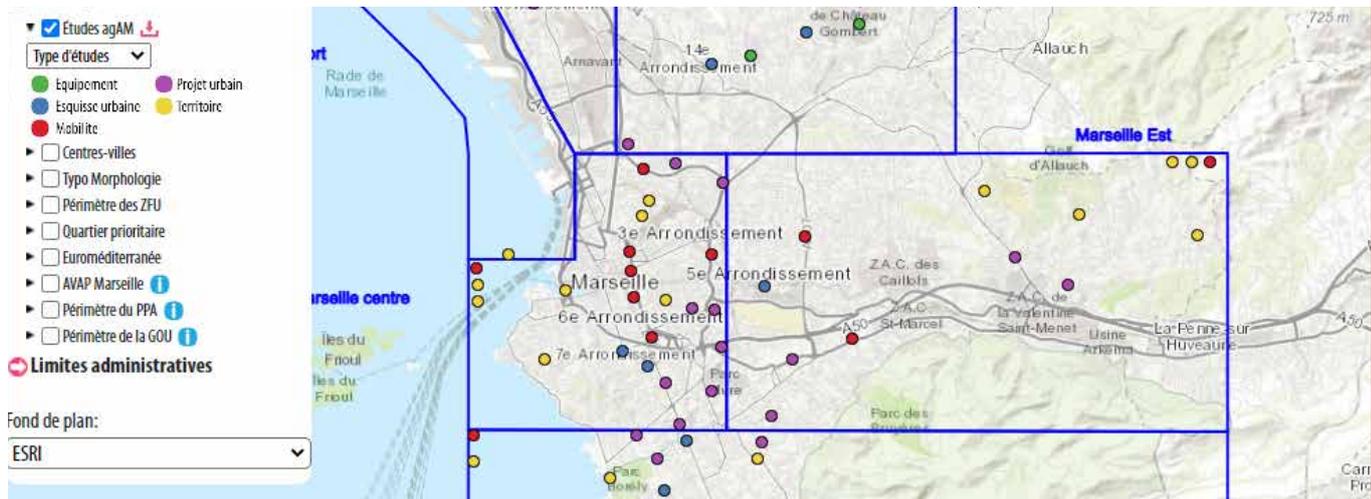
Source: Rectorat Aix-Marseille, rentrée 2017/2018

## 10 LES MOBILITÉS



Sources: EMD 2009, projetée en 2017, PDU AMP





## TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ ET VEILLE SUR LES RANKINGS

Quatrième édition du « Tableau de bord de l'attractivité économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence » dans le format synthétique et deuxième édition du tableau de bord triennal qui offre une analyse détaillée des soixante-seize indicateurs répartis en six thèmes (activité économique, dynamisme économique, innovation et ESR, tourisme, internatio-

nal et qualité de vie). Cette analyse est également dynamique puisqu'elle observe comment la métropole a évolué en trois ans notamment au regard des autres métropoles de comparaison. Outil d'aide à la décision, il a été élaboré avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En lien avec ce Tableau de bord, la troisième édition de « Rankings – Suivi de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les classements » toujours en partenariat avec la Métropole compile les classements nationaux, européens et internationaux où apparaît le territoire.

## UN SERVICE STATISTIQUE ET CARTOGRAPHIQUE SUR MESURE

Le Pôle Données dispose de nombreuses informations concernant les chiffres-clés du territoire, de fonds cartographiques et documentaires importants. Il peut donc apporter des réponses rapides aux demandes ponctuelles ; il peut s'agir de données sur les thématiques d'études de l'agence comme l'économie, l'habitat ou la socio-démographie dans les communes, des demandes des centres sociaux, des cartes thématiques pour les collectivités...

De plus, grâce à son site web et sa plateforme d'outils numériques Spot, une grande partie de l'information est aussi à la disposition directe d'un public très large. Enfin, il existe un espace documentaire incluant un accès membre sur lequel les partenaires peuvent consulter des sélections de livres, d'articles de revues techniques et des zooms sur des thèmes d'actualité.



## TRAVAUX SUR LA VILLE D'APRÈS COVID

**Perspectives pour la ville d'après Covid**  
Dans ses missions permanentes de veille et d'anticipation, l'Agam est engagée au long-court dans l'exploration des transitions et ruptures auxquelles sont confrontés les territoires. Ces évolutions trouvent un écho particulier dans la crise Covid sans précédent au plan sanitaire, économique, comme aux plans des interpellations sociales, environnementales et urbaines. Sollicitée « en live » par ses partenaires pendant la crise, l'Agam a d'abord pu capitaliser sur ses travaux pour être particulièrement réactive dans l'évaluation de la situation, et appuyer la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'élaboration de son plan de relance et de renouveau.

Devant l'ampleur des impacts et des remises en question de toute nature, nous avons décidé de mobiliser encore plus largement toutes les compétences de l'Agam dans une démarche collective intitulée « Cités possibles, ville subie ou ville choisie ? ». En effet, notre modèle de ville est particulièrement interrogé : confinement plus difficile en ville, arrêt des activités culturelles, restau-

rants... de tout ce qui fait battre le cœur de la ville. Pourquoi continuer de choisir la ville aujourd'hui ?

L'objectif est ambitieux : conduire une réflexion prospective sur le « monde d'après », explorer des futurs possibles, fondés sur des changements profonds d'objectifs et de méthodes dont certains ont été entrevus pendant la crise mais qu'il faudra ancrer de façon volontaire et optimiste : proximité, nature, entraide citoyenne, hybridation physique et numérique, consommation locale, durable... La démarche a mobilisé en interne six groupes de travail sur : le « phigital » (les impacts physiques du numérique sur la ville), les perspectives pour les mobilités, les emplois et les activités dans la « ville d'après », la santé au cœur du projet collectif, les évolutions du modèle d'aménagement, et les usagers de la ville. Il est aussi apparu essentiel d'enrichir les travaux en les ouvrant à l'échange avec nos partenaires et des acteurs du territoire. Dans le contexte sanitaire contraint ; nous avons procédé par entretien avec des acteurs institutionnels, des représentants de l'entreprise

et de l'immobilier, des associations... Les résultats sont présentés sous un format original de magazine, largement accessible et très illustré, organisé en trois parties : les nouveaux paradigmes socio-économiques, la rupture vient des usages et aménager la ville post-covid, avec un grand dossier central, sur la ville de la santé et du bien-être. Le magazine est disponible sur le site de l'Agam.



### Le mobilier urbain

- Bancs
- Escaliers
- Fontaines
- Bornes Wifi, interactives
- Brumisateurs, jeux d'eau...

### Les lieux et les supports urbains

- Équipements publics
- Équipements privés
- Pistes cyclables
- Parkings
- Friches
- Trottoirs
- Places
- Toitures

### Les espaces verts et de nature

- Parcs, jardins...
- Massifs
- Mer, littoral...
- Itinéraires plantés

### L'économie urbaine, moteur de la relance ?

De nombreuses parties des plans de relance passent ces dernières semaines particulièrement les villes et le périmètre de multiples communes. Après une tentative de stabilisation de la zone économique urbaine, une série de plans de relance ont été élaborés et mis en œuvre. La relance de la zone économique urbaine est particulièrement importante pour les villes moyennes et petites.

**Vieilles villes urbaines :** pour une approche renouvelée de leur revitalisation.

Dans plusieurs villes, la revitalisation passe par le soutien de nouvelles entreprises et d'activités innovantes. Ces initiatives sont souvent portées par des acteurs locaux, tels que des associations, des entrepreneurs ou des citoyens. Elles visent à créer de nouveaux emplois, à améliorer la qualité de vie et à renforcer le tissu social de la ville.

12 | VALD'ORVILLE, VILLES D'AVANT

### Stratégies d'aménagement urbain

Cette infographie présente différentes stratégies d'aménagement urbain et leurs impacts. Elle aborde des thèmes tels que la densification, la mixité fonctionnelle, la mobilité durable et la résilience urbaine. Les illustrations montrent comment ces stratégies peuvent transformer un quartier et améliorer le bien-être des habitants.

13 | VALD'ORVILLE, VILLES D'AVANT

### L'impact du commerce sur la ville

Cette infographie explore l'impact du commerce sur la ville. Elle met en évidence comment les commerces de proximité contribuent à la vitalité urbaine, à la création d'emplois et à la cohésion sociale. Elle souligne également l'importance de soutenir ces commerces face à la concurrence en ligne.

14 | VALD'ORVILLE, VILLES D'AVANT

### Modèles d'aménagement

Ce diagramme illustre différents modèles d'aménagement urbain et les logiques qui les sous-tendent. On y trouve des modèles comme 'La ville domestique', 'La ville adaptative', 'La ville intégrative' et 'La ville résiliente', chacun avec ses propres caractéristiques et défis.

15 | VALD'ORVILLE, VILLES D'AVANT

**LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DOIT ÊTRE LE POINT DE DÉPART DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT**

**LA CRISE SANITAIRE SOULIGNE LES ASPECTS SUBIS DE LA VILLE**

**ÉCONOMIE URBAINE** (Économie urbaine, Transition économique, Travail, Besoin de mixité, Mixité sociale)

**RENOUVELLEMENT URBAIN** (Équipement des logements)

**VALORISATION DES VILLES** (Valorisation des villes, Valorisation de la ville, Valorisation de la ville)

**UNE VILLE HYBRIDE** (Bi-canalité, Physique, Numérique)

**BI-CANALITÉ** (Bi-canalité, Physique, Numérique)

**PHYSIQUE** (Physique, Numérique)

**NUMÉRIQUE** (Numérique, Physique)

**LA RIPTURE DES USAGES** (La rupture des usages, La rupture des usages)

**VILLE SUBIE** (Ville subie, Ville choisie)

**VILLE CHOISIE** (Ville choisie, Ville subie)

**UNE VILLE QUI PREND SOIN** (Une ville qui prend soin, Une ville qui prend soin)

**MAQUETTE** (Maquette, Maquette)

**DENSITÉ OPPRESSIVE** (Densité oppressive, Densité oppressive)

**MANQUE DE NATURE** (Manque de nature, Manque de nature)

**IMPACTS NUMÉRIQUES** (Impacts numériques, Impacts numériques)

**PÉRIODE D'AMÉNAGEMENT URBAIN** (Période d'aménagement urbain, Période d'aménagement urbain)

**BRUIT** (Bruit, Bruit)

**PROMISSE** (Promesse, Promesse)

**PROJE EN COMPTE ET COORDINATION DES USAGES** (Prendre en compte et coordonner les usages, Prendre en compte et coordonner les usages)

**NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS QUI ÉMERGENT LE SOUS-ET LA SURFACE** (Nouveaux aménagements qui émergent le sous et la surface, Nouveaux aménagements qui émergent le sous et la surface)

**AUTRES CENTRALITÉS** (Autres centralités, Autres centralités)

**SERVICE UNIVERSEL ET LA MOBILITÉ** (Service universel et la mobilité, Service universel et la mobilité)

## LES MULTIPLES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT POUR LES SÉNIORS DE DEMAIN

Loin d'être uniforme, la population âgée est à l'image de l'ensemble de la société, diverse. Statistiquement définie comme la population âgée de plus de 60 ou 65 ans, cette approche masque des conditions et étapes de la vieillesse diverses répondant à des problématiques propres. En forte croissance, le vieillissement du

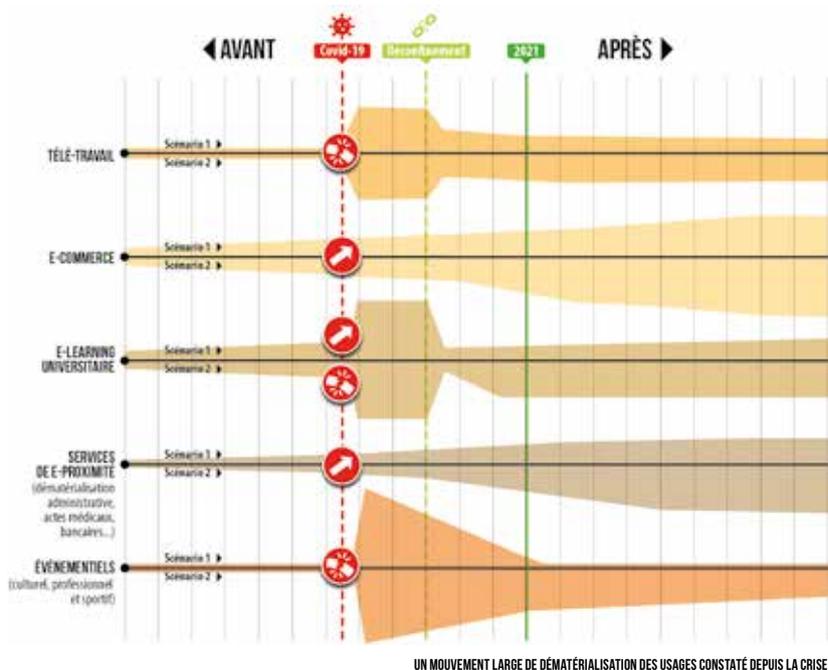
territoire d'Aix-Marseille-Provence va se poursuivre mettant ainsi en exergue des enjeux multiformes et évolutifs. Les travaux de l'Agam au service du département des Bouches-du-Rhône et via des publications, autour de la question du vieillissement ont pour objectif de donner à voir l'ampleur des enjeux et la di-

versité des réponses. Comment rompre l'isolement et maintenir à domicile dans les meilleures conditions? Comment prendre en compte l'évolution attentes des futures générations âgées en terme de logement et quelles alternatives proposer?

### LAB'URBAIN : ANALYSE DES IMPACTS URBAINS DES USAGES NUMÉRIQUES

L'année 2020 a été marquée par le surgissement des usages numériques, dans le contexte de crise sanitaire, notamment du télétravail et de l'accroissement historique des parts de marché e-commerce. Ces usages ne sont pas sans impacts sur la ville. La groupe de travail Lab'Urbain de l'agence a été mobilisé dès le début de la crise sanitaire pour tenter d'observer et de projeter l'évolution de ces usages au fil des différentes mesures de distanciation et de cerner les différents domaines d'impacts sur la ville : immobiliers d'entreprises, mobilités, logistique, tiers-lieux, hybridation et mixité...

Au terme de cette année, plusieurs visuels et contributions ont été réalisés, qui nous permettent aujourd'hui de renforcer nos analyses urbaines et nos propositions programmatiques, à l'aune de ce qui s'annonce comme un point de rupture important, dans les pratiques urbaines et l'évolution de la ville du 21<sup>e</sup> siècle.



Les différents usages numériques analysés par le LAB en 2020 - Source : Agam





## DE NOUVEAUX TABLEAUX DE BORD SUR LES MOBILITÉS

Le partenariat Agences Sud-Est et Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ; a permis de construire une batterie d'indicateurs d'offre de transports en commun à partir de données GTFS en open data. Avec plus de 1 400 lignes, 28 000 points d'arrêt, 90 indicateurs, le volume de données et de croisements possibles nécessite de mobiliser des outils de data-analyse plus puissants.

Différentes études de type « Atlas » ont montré les limites des documents PDF (lourdeur à réaliser et à mettre à jour, longueur des documents, impossibilité de changer d'échelle...). La plateforme Spot de l'Agam a par ailleurs montré le potentiel des tableaux de bord en ligne pour mieux comprendre les données économiques ou d'habitat.

De manière plus générale, l'observation de la mobilité bénéficie désormais de données à des échelles territoriales fines et des pas de temps courts (le jour voire l'heure). Les bases de données deviennent beaucoup plus lourdes et plus complexes à explorer. Les outils de visualisation doivent évoluer.

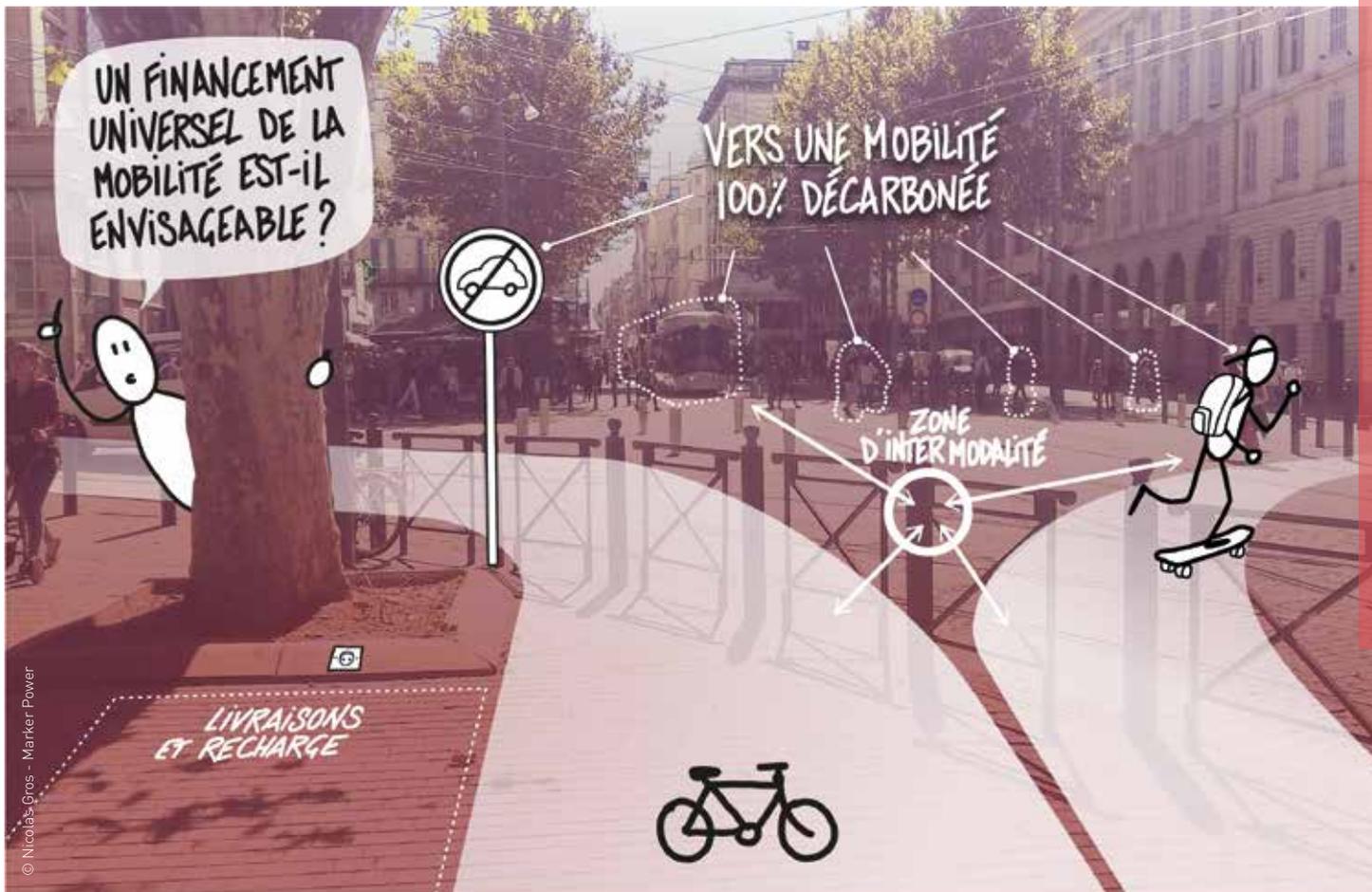
L'Agam a exploré l'utilisation d'une plateforme de data-visualisation et de tableaux de bord adaptée au big-data : Apache Superset. Elle répond aux besoins et enjeux spécifiques à la mobilité :

- ▶ gratuit et open-source ;
- ▶ développement actif, sérieux et utilisé par de grandes structures ;
- ▶ facilité d'utilisation pour analyser ou générer des tableaux de bord ;
- ▶ puissance des calculs d'indicateurs ;
- ▶ gestion des droits d'utilisation et de visualisation des données.

L'usage de Superset est conçu en complémentarité avec les outils de cartographie en ligne de l'Agam (Dynamiques Urbaines) et internes à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Contrairement aux tableaux de bord économique ou habitat de Spot, ceux développés sur Superset pour la mobilité ont vocation à rester beaucoup plus techniques, donc à destination de nos partenaires.

Différents tableaux de bord ont été construits en 2020 : suivi des navettes domicile-travail et autres indicateurs Insee à l'échelle régionale, suivi des preuves de covoiturage, agrégation d'indicateurs mobilité pour les bassins de mobilité du PDU, indicateurs d'offre de transport.

Cette plateforme d'indicateurs sera étendue en 2021 avec les résultats de l'Enquête Mobilité, des indicateurs d'accessibilité, de nouvelles synthèses par territoire (zones d'activité, quartiers NPNRU...), la diversification des bases de données régionales ou métropolitaines.



## PREMIER ÉTAT DES LIEUX DES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉCONOMIE MARSEILLAISE

L'Agam a dressé un premier état des lieux des effets économiques de la crise sanitaire pour la Ville de Marseille. En effet, 2020 a connu une crise sanitaire d'une ampleur inédite, d'échelle mondiale, qui a conduit à mettre à l'arrêt de nombreux pans de l'économie, mon-

diale, française et locale. L'objet de ce travail, de type « monitoring », a pour objet de mettre en exergue les premiers effets de la crise sanitaire sur l'économie marseillaise au travers de chiffres clés. L'impact de la crise sur l'emploi est difficilement mesurable tant que la crise

perdure et que l'intervention publique reste forte. Un suivi de ces chiffres clés sera donc réalisé en 2021 également, au fur et à mesure des nouvelles données disponibles ; de nouveaux indicateurs, le cas échéant, pourront venir compléter ce monitoring.

## DIAGNOSTIC DES QUARTIERS DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Appréhender l'accessibilité d'un quartier du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) nécessite de mener des analyses à un niveau géographique très fin et pose la question des besoins des habitants. Accéder à l'emploi, à la santé, à la culture mais aussi à des espaces de loisirs ou des

équipements de la vie quotidienne telle qu'une boulangerie, un supermarché, doit faire partie d'un droit générique à la ville. Le développement d'outils informatiques de calcul d'accessibilité multimodale et la géolocalisation détaillée des bases de données ont permis d'évaluer le niveau d'accès des habitants du quar-

tier NPNRU d'Air Bel aux équipements et services. Cette approche a permis de dépasser les éléments théoriques des diagnostics élaborés principalement à partir de l'offre de transport et de faire apparaître les différences d'accès à certains équipements et services.

## ÉVALUER LES BESOINS DE LA RÉGION SUD EN MAILLAGE DE BORNES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre du partenariat des agences d'urbanisme du Sud avec la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agam a réalisé un modèle dynamique d'estimation du besoin en recharge électrique quotidienne dans l'espace public sur maille fine de 200 mètres en collaboration avec Enedis.

En 2021, l'outil évoluera grâce à une approche collaborative avec des acteurs majeurs de la mobilité électrique (Avem, Enedis). Alors qu'en 2019 le marché de la voiture électrique a doublé, il a été une nouvelle fois multiplié par deux en 2020. Aujourd'hui 338 000 véhicules élec-

triques sont dénombrés en France. Face à cet essor le gouvernement a fixé un objectif de triplement de bornes dans l'espace public passant de 30 000 à 100 000 d'ici fin 2021. Une anticipation et planification urbaine sont nécessaires pour éviter des déploiements non maîtrisés, dans l'urgence. Ainsi, les collectivités s'interrogent sur : comment mettre en place un maillage de borne de recharge adapté au territoire.





## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DES PLANS ET PROGRAMMES D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Le recours à des indicateurs permet de suivre et d'évaluer la mise en œuvre et l'impact des politiques publiques. Dans ce cadre, la Métropole initie et anime une démarche métropolitaine de mise en cohérence de l'évaluation environnementale pour les plans et programmes qu'ils soient réglementaires ou non. Ces indicateurs environnementaux déployés par l'Agam ont également pour vocation de servir à la construction des politiques publiques mais aussi à communiquer sur l'état (richesse, dégradation...) de l'Environnement métropolitain.

Des indicateurs environnementaux stratégiques (consommation d'espace, biodiversité, pollutions, risques, services écosystémiques) visent ainsi à évaluer la capacité de résilience et de sobriété du territoire, en intégrant les enjeux liés au contexte post-crise sanitaire.

Cette démarche est exploratoire et pluriannuelle. Exploratoire de par le fait qu'elle a pour ambition la construction d'indicateurs composites, croisés et co-construits autant avec les partenaires institutionnels qu'avec des experts.

## MISE EN VALEUR DES DONNÉES AGRICOLES

Des demandes partenariales comme la contribution au diagnostic de la Stratégie locale partenariale en faveur de la biodiversité terrestre et marine de Marseille ou encore la carte des cent projets en agriculture urbaine ont donné l'occasion à l'Agam de se saisir d'informations des partenaires Ville de Marseille et Métropole Aix-Marseille-Provence pour créer une base de donnée géographique

sur l'agriculture urbaine. Parcelles exploitées, jardins partagés, protections de type Zap et PAEN ont fait l'objet d'un travail de géolocalisation. La base de données actuelle a vocation à être actualisée, améliorée, et complétée dans sa couverture géographique pour constituer une donnée de référence à l'échelle du territoire métropolitain.

## INDICATEURS DE L'ECOCITÉ EUROMÉDITERRANÉE

Les 20 indicateurs les plus performants composent le «Baromètre de l'opération Euroméditerranée». Organisés en fiches modulables, ils constituent une forme communicante du suivi de l'opération de renouvellement urbain. Quelques résultats issus de leur actualisation :

- ▶ une situation socio-économique toujours difficile sur ce secteur de la Ville de Marseille, avec toutefois des évolutions ;
- ▶ enseignement / formation : la part des jeunes qui quittent l'enseignement avec un diplôme de niveau supérieur à bac + 2 est en constante augmentation depuis 2007 ;
- ▶ emploi : le taux de chômage au sens du recensement diminue entre 2012 et 2017 après une période de stagnation ;
- ▶ air : les stations qui mesurent la pollution montrent des résultats historiquement bas pour l'année 2020, en lien avec la pandémie en cours.



## OBSERVATOIRE PARTENARIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'observatoires territoriaux du logement des étudiants, le Crous, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille Université ainsi que les agences d'urbanisme, Agam et Aupa se sont associés et ont été retenus dès 2018. Impulsée au niveau national dans le cadre du « Plan 60 000 logements », cette démarche s'appuie sur le constat d'une carence de connaissance en matière de logement pour étudiants.

Localement, ce projet partenarial s'inscrit dans la volonté de construire un outil statistique performant de collecte et d'analyse de données pour pouvoir proposer des pistes d'actions qui soutiennent une politique de développement du logement et des conditions de vie des étudiants. Il a également vocation à être un lieu d'échange et de partage avec les acteurs du territoire. Les services de l'état représentés par la Dreal Paca sont ainsi venus compléter les membres de l'observatoire en 2020.

Durant cette année, les agences d'urbanisme ont réalisé une vaste enquête

auprès des résidences dédiées aux étudiants dans le but de recenser et caractériser, sur l'ensemble de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'offre de logement consacrée aux étudiants. Les données concernant les Cités U et résidences universitaires ont été directement transmises par le Crous, partenaire actif de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant. Les champs de l'enquête ont ainsi porté sur : les résidences universitaires propriétés des bailleurs sociaux et du Crous; les cités-U; les résidences services privées; les résidences écoles; les foyers Jeunes Travailleurs; les foyers; les internats; les résidences mixtes (étudiants / actifs).

Les agences et les membres de l'observatoire se sont également mobilisés sur un benchmark des opérations innovantes en matière de logement étudiant. En parallèle, une veille sur les politiques locales et les réformes nationales en lien avec le logement étudiant a été menée et valorisée auprès des partenaires de l'Observatoire.

Enfin, une manifestation a été organisée par l'Observatoire en février 2020 sur la question : quel logement pour quel étudiant? Soixante personnes ont participé à ce rendez-vous proposé autour de deux tables rondes : Étudiants, habiter la métropole demain et L'étudiant nomade.

L'Observatoire territorial du logement étudiant d'Aix-Marseille-Provence (OTLE AMP) a obtenu sa labellisation du niveau national pour trois ans.



© Didier Nadeau

**OBSERVATOIRE TERRITORIAL  
DU LOGEMENT ÉTUDIANT**  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# QUEL LOGEMENT POUR QUEL ÉTUDIANT ?

RENCONTRE DE L'OBSERVATOIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT  
D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

Aix-en-Provence, 11 février 2020  
Bibliothèque Méjanes, Salle Jules Isaac



## OBSERVATOIRE DES LOGEMENTS RÉALISÉS SUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Pour la première fois a été mise en œuvre pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence une enquête sur les livraisons de logements. En 2018 ont été recensés près de 11 000 logements livrés sur la métropole, dont la majeure partie sous forme de logements collectifs. La métropole avec ses 92 communes témoigne

d'une grande diversité dans la production de logements. Si la majorité d'entre eux ont été livrés en zone urbaine, la taille des opérations varie fortement entre les territoires. Connaître le nombre de logements réellement produits au sein du territoire permet aux communes de pouvoir adapter leurs différentes ac-

tions. Il s'agit d'un travail au cœur des stratégies publiques, plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel sur les enjeux de la consommation foncière et de la sobriété énergétique et bien sûr, la crise sanitaire et ses impacts dans le domaine économique.

## ENQUÊTE SUR LES LOGEMENTS LIVRÉS À MARSEILLE EN 2019

Avec 3 908 logements livrés en 2019, la production baisse. 20 % de logements en moins par rapport à l'année dernière. 2019 s'inscrit en rupture par rapport aux années précédentes où la production atteignait son niveau le plus haut. Traditionnellement peu nombreuses, les opérations d'aménagement publiques jouent un rôle de filet de sécurité. En 2019, la part des constructions dans ces opérations publiques est plus élevée. La rupture n'est pas totale puisque

certaines tendances enclenchées depuis dix ans, se prolongent. La production de programmes immobiliers de « grande taille » est particulièrement importante en 2019, situation corrélée à la plus forte contribution des opérations publiques à la production. Quelles perspectives pour le millésime 2020 ? Les effets d'un contexte contraint lié aux crises sanitaire et économique seront non négligeables sur la production de logements.

## OBSERVATION DES ENTREPRISES ET DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

En 2020, ce travail partenarial poursuit un objectif d'amélioration de la connaissance du tissu productif régional, en privilégiant l'observation de trois catégories d'entreprises qui sont porteuses de nombreux enjeux pour le développement économique à l'échelle régionale : les entreprises innovantes, les entreprises internationalisées et les entreprises à forte croissance. Le choix a été fait d'adopter une méthodologie inédite et explora-

toire permettant pour la première fois de dénombrer et de qualifier à l'échelle de la région, ces trois catégories d'entreprises sur la base d'indicateurs variés, en nombre et en qualité. Au-delà de leur identification, ce travail vise à améliorer qualitativement la connaissance de ces entreprises afin d'éclairer l'action publique régionale.



## CONTRIBUTION AU GROUPE D'EXPERTS EMPLOI

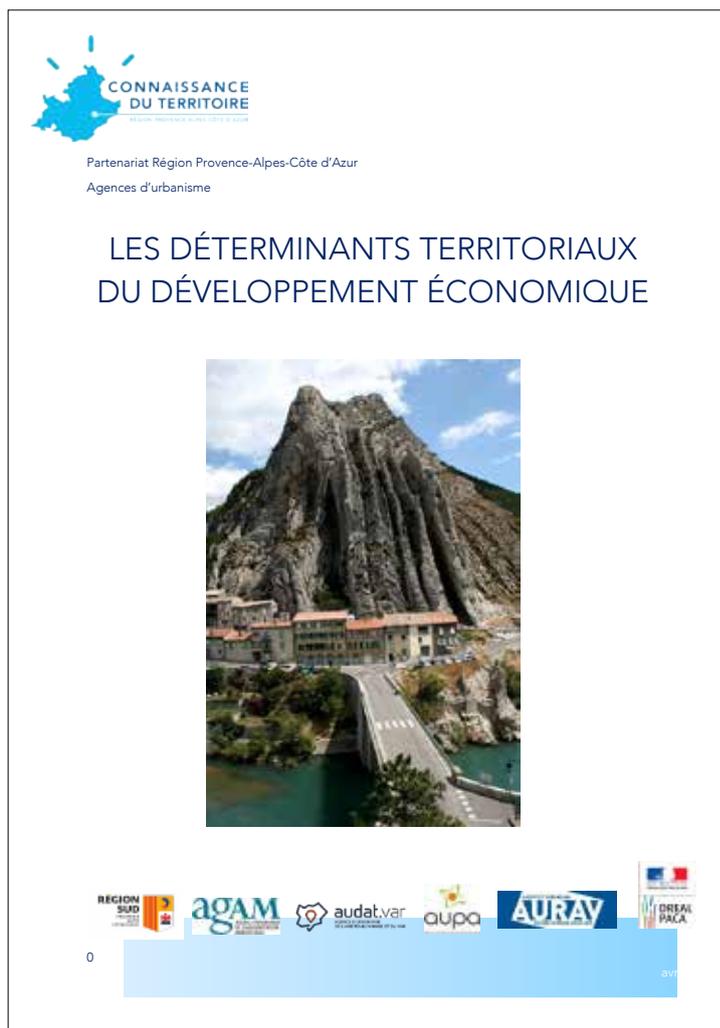
Créé à l'initiative du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en 2017, le « Groupe expert emploi » auquel participe l'Agam depuis sa création, regroupe des acteurs de l'emploi du territoire (entreprises, intermédiaires de l'emploi, acteurs institutionnels, etc.).

Une fois par mois, le groupe se réunit pour échanger afin de faire émerger des projets et actions concrètes sur les questions de l'emploi. Après avoir analysé les freins à l'emploi, le choix a été fait pour l'année 2020 de travailler plus spécifiquement sur la valorisation

des entreprises qui développent des bonnes pratiques en matière de recrutement-accueil-intégration : pratiques innovantes, inspirantes pour attirer des candidats, pour les recruter et engager sur le territoire.

## DÉTERMINANTS TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de préfiguration du nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a demandé aux agences d'urbanisme du Sud une étude sur les déterminants territoriaux du développement économique. Appuyée d'une part sur des analyses statistiques exploratoires et d'autre part sur des échanges avec différents acteurs régionaux, cette étude a été réalisée à l'échelle des intercommunalités. Elle a mis en exergue des dynamiques d'emploi hétérogènes qui reposent, dans certains territoires, davantage sur des facteurs locaux (croissance démographique, coopérations, présence d'aménités, politiques locales, etc.) que sur une composition sectorielle favorable.







# CONCEVOIR UN URBANISME DURABLE

# FOCUS

## BENCHMARKING D'OPÉRATIONS DE RECYCLAGE URBAIN

Le travail mené avait pour objectif de révéler l'ensemble du potentiel de recyclage et de sensibiliser les acteurs de l'aménagement à sa diversité. Il convient, en effet de montrer que le recyclage urbain ne se résume pas qu'à des actions de démolition-reconstruction. Il est aussi opportun d'ouvrir le sujet du recyclage urbain au-delà du devenir des seules friches industrielles ou commerciales. Il peut s'agir en effet, d'immeubles de bureaux reconvertis en immeubles de logements, de stations-service transformées en boulangeries ou en épiceries... D'autres sources et formes de recyclage méritent d'être explorées et imaginées.

L'Agam en partenariat avec le Cerema, a réalisé un travail de benchmarking afin de présenter des opérations de recyclage tout en mettant en évidence les bénéfices que celles-ci apportent sur l'environnement urbain, en matière de valorisation du patrimoine bâti, de revitalisation d'un quartier ou d'un centre-ville, de renforcement de la mixité fonctionnelle... Cela permet aussi d'identifier les freins et les difficultés

rencontrés ainsi que les leviers à actionner pour réussir le défi de l'urbanisme circulaire. Les exemples choisis mettent en exergue une palette de potentiels fonciers et d'outils mobilisables par les collectivités et illustrent les différents types de recyclage (reconversion, densification, démolition-reconstruction...) ainsi que la diversité des objets urbains pouvant être recyclés (logements, équipements, locaux d'activités...).

Ce travail a été valorisé dans le cadre d'une série de webinaires sur trois journées, « Les rencontres en ligne du recyclage urbain ». La participation d'environ une centaine de personnes par journée a conforté l'intérêt partagé pour cette thématique.

La première rencontre organisée en plénière a permis de poser les définitions et de donner la parole aux partenaires locaux. La deuxième journée s'est attachée à présenter plusieurs opérations en revenant plus précisément sur les freins et leviers à travers les retours d'expérience des porteurs de projet.

La dernière journée était dédiée à des outils et méthodes qui favorisent le recyclage urbain comme le repérage du foncier, l'urbanisme transitoire ou à travers les documents d'urbanisme.

Ce travail de sensibilisation et de mise en réseau d'acteurs se poursuit dans le cadre de la démarche partenariale pilotée par la Dreal pour laquelle les agences d'urbanisme contribuent avec l'ensemble des acteurs régionaux (EPF, DDT, CCI, Région...) à l'écriture de la stratégie régionale en faveur d'une plus grande sobriété foncière.





**Communauté de Communes de Marseille** | Cerema | agAM

**PROJET DE CRÉATION D'UN LOCAL ARTISANAL**  
 11 Boulevard de la République | 13001 Marseille | 04 91 56 10 00

### Make it Marseille

Un lieu transformé en espace de travail et de production artisanale.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE**

- 1. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.
- 2. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 3. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 4. Une communication et un marketing efficaces.
- 5. Une gestion rigoureuse des finances.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 6. Une gestion rigoureuse des finances.
- 7. Une communication et un marketing efficaces.
- 8. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 9. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 10. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 11. Une gestion rigoureuse des finances.
- 12. Une communication et un marketing efficaces.
- 13. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 14. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 15. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 16. Une gestion rigoureuse des finances.
- 17. Une communication et un marketing efficaces.
- 18. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 19. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 20. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 21. Une gestion rigoureuse des finances.
- 22. Une communication et un marketing efficaces.
- 23. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 24. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 25. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 26. Une gestion rigoureuse des finances.
- 27. Une communication et un marketing efficaces.
- 28. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 29. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 30. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 31. Une gestion rigoureuse des finances.
- 32. Une communication et un marketing efficaces.
- 33. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 34. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 35. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 36. Une gestion rigoureuse des finances.
- 37. Une communication et un marketing efficaces.
- 38. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 39. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 40. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 41. Une gestion rigoureuse des finances.
- 42. Une communication et un marketing efficaces.
- 43. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 44. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 45. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 46. Une gestion rigoureuse des finances.
- 47. Une communication et un marketing efficaces.
- 48. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 49. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 50. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 51. Une gestion rigoureuse des finances.
- 52. Une communication et un marketing efficaces.
- 53. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 54. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 55. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 56. Une gestion rigoureuse des finances.
- 57. Une communication et un marketing efficaces.
- 58. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 59. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 60. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 61. Une gestion rigoureuse des finances.
- 62. Une communication et un marketing efficaces.
- 63. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 64. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 65. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 66. Une gestion rigoureuse des finances.
- 67. Une communication et un marketing efficaces.
- 68. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 69. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 70. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 71. Une gestion rigoureuse des finances.
- 72. Une communication et un marketing efficaces.
- 73. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 74. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 75. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 76. Une gestion rigoureuse des finances.
- 77. Une communication et un marketing efficaces.
- 78. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 79. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 80. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 81. Une gestion rigoureuse des finances.
- 82. Une communication et un marketing efficaces.
- 83. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 84. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 85. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 86. Une gestion rigoureuse des finances.
- 87. Une communication et un marketing efficaces.
- 88. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 89. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 90. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 91. Une gestion rigoureuse des finances.
- 92. Une communication et un marketing efficaces.
- 93. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 94. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 95. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

**LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (suite)**

- 96. Une gestion rigoureuse des finances.
- 97. Une communication et un marketing efficaces.
- 98. Une offre de services et de prestations complémentaires.
- 99. Un espace de travail adapté aux besoins des artisans.
- 100. Une équipe pluriprofessionnelle et motivée.

## DIAGNOSTIC DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

L'analyse de la consommation d'espaces est aujourd'hui bien connue, au point de faire partie intégrante des principaux objectifs des territoires (Sraddet, Projet Métropolitain, SCoT, PLUi) et de l'État français («Zéro Artificialisation Nette»). Dans une métropole où 73% de la surface est agricole ou naturelle, ces bouleversements ont un impact sur

l'ensemble du cadre de vie métropolitain et de ses habitants. Les dynamiques agricoles et naturelles, pas seulement imputables à l'artificialisation, ont subi elles-aussi des recompositions propres. En attente d'un MOS qui éclairera sur les dynamiques 2009-2017, l'étude commandée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Agam a analysé ces

évolutions complexes sur 30 ans. Elle permet une meilleure prise en compte des impacts et coûts indirects de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration sur le territoire métropolitain.

## GISEMENTS FONCIERS DES ZONES URBAINES ET D'EXTENSION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre du Plan d'action foncière visant le développement de la connaissance des ressources foncières du territoire, l'agence a poursuivi son travail concernant l'identification des gisements en zones urbaines (U) et à urbaniser (AU). Cette estimation des potentiels fonciers permet aussi d'alimenter les documents d'urbanisme en cours ou à

venir, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et plusieurs Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) qui ont pour obligation d'intégrer une analyse de la capacité de densification des espaces urbains pour justifier les besoins en extensions dans un objectif de réduction de la consommation d'espace. Un travail d'évaluation

des capacités constructives et d'analyse de l'opportunité des zones AU, déjà amorcé dans le cadre des PLUi sera poursuivi pour apporter une réponse cohérente, d'échelle métropolitaine, dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

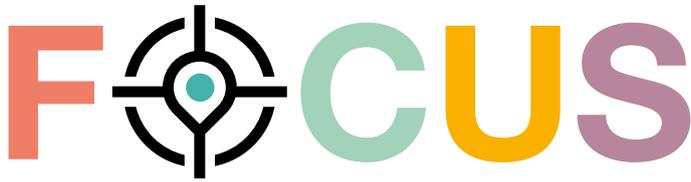
## CONTEXTUALISATION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE MÉTROPOLITAINE

L'Agam et l'Aupa ont accompagné en 2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration d'un document de présentation des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. À ce jour la Métropole conduit 117 opérations d'aménagement dont 58 à dominante économique et 57

à dominante résidentielle. Elles sont majoritairement situées dans les conseils de territoire de Marseille-Provence, du Pays d'Aix et d'Istres Ouest Provence. Ce document permet notamment de positionner et contextualiser ces opérations d'aménagement au regard des objectifs affichés par la Métropole en terme de

déploiement des projets de mobilité, de développement des pôles économiques majeurs et du confortement de l'armature urbaine.





## SCOT ET PLUI À L'ÉPREUVE DES ENJEUX POST-COVID

La crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes mesures qui ont été instaurées (confinement, fermetures des centres commerciaux, distanciations sociales...) ont bouleversé les modes de vie, les rapports à nos territoires, les usages de la ville et des espaces publics... Elles ont fait apparaître de nouveaux besoins et enjeux ou ont accentué ceux qui émergeaient : la nature en ville, la proximité, le télétravail et le numérique... Inévitablement, cette situation pousse à réinterroger la fabrique de la ville et l'organisation territoriale dans toutes ses dimensions. L'éventail des sujets auxquels les politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement devront apporter des réponses est extrêmement large.

Pour préparer et accompagner ces changements, la métropole d'Aix-Marseille-Provence a fait appel aux agences d'urbanisme pour mesurer les enjeux et conséquences de cette crise sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qu'elle élabore actuellement. Les réflexions ont, d'une part, sur l'organisation territoriale et la recherche de proximité en lien avec les regains d'attrac-

tivité pour les villes moyennes, les petites villes et les villages et, d'autre part, sur les enjeux d'autonomies énergétiques et alimentaires. Plus que des réflexions, les agences ont identifié des dispositions et des outils que le SCoT pourrait intégrer dans son Document d'orientations et d'objectifs (DOO). Sans attendre l'écriture de cette pièce, les agences pourront nourrir de leurs réflexions « post-Covid » le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT qu'elles doivent élaborer en 2021.

Dans ce même contexte, l'Agam a également été sollicitée par le Conseil de territoire de Marseille-Provence pour identifier les avancées du PLUi en vigueur ainsi que ses manques et marges de progression. Un des sujets a concerné la qualité d'habiter car le confinement a mis en lumière des difficultés liées à la sur-occupation de logements et le manque d'espaces extérieurs. Les autres réflexions ont portées sur les enjeux de nature en ville, de la ville du quart d'heure ou encore de l'articulation urbanisme-santé

Ces réflexions conduisent à tirer un enseignement de cette crise : les pratiques de planification doivent évoluer. Un des enjeux consiste à faire preuve d'agilité pour préparer le territoire à être résilient et à s'adapter à des bouleversements environnementaux, économiques ou sociétaux, qui s'avèrent de plus en plus brusques.



© AVA



© Agam



---

## UNE OAP THÉMATIQUE POUR FAIRE DE L'EAU UN SUPPORT DE PROJETS

Intégrer le cycle de l'eau dans un PLUi répond à l'enjeu d'adaptation du territoire aux évolutions du climat : sécurisation de la ressource en eau, confort thermique des espaces urbains, gestion du ruissellement pluvial... Elaborée pour le Pays d'Aubagne et de l'Étoile, l'OAP Eau a vocation à être valorisée dans les PLUi métropolitains. Ce travail innovant

est d'ailleurs cofinancé par l'Agence de l'Eau, la Région Sud et le Conseil départemental.

Quatre axes ont été retenus : ressource en eau, ville perméable, eau et biodiversité, eau et patrimoine. En 2020, le travail s'est concentré sur les principes d'aménagement opérationnels, déclinés à plusieurs échelles – opération d'amé-

nagement, parcelle, bâti – et en fonction du type d'espace. Une dizaine de rencontres avec des acteurs clés est venue enrichir la matière.

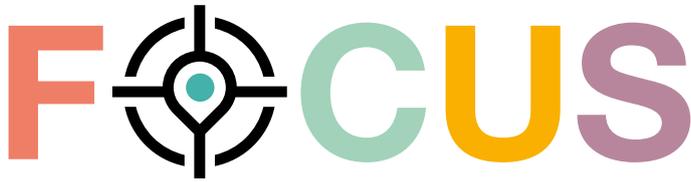
---

## L'OAP CENTRES ANCIENS DU PLUI DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE : L'AMBITION D'UN OUTIL DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION SUR MESURE

Les communes de Pays d'Aubagne et l'Étoile ont souhaité utiliser leur patrimoine local comme un levier de projet au-delà de la protection des éléments bâtis remarquables. La Métropole a missionné l'Agam pour élaborer une OAP thématique inusitée pour donner un cadre clair à la redynamisation de leur centre ancien (appropriation, effet d'entraînement). Le document est conçu pour préserver les

qualités intrinsèques des tissus, améliorer le cadre de vie et l'attractivité, et recentrer certains usages et certaines activités (réaffectation des rez-de-chaussée commerciaux, mise en tourisme...). Elle permet de rendre possibles les adaptations et évolutions nécessaires (prescriptions complémentaires à celles du règlement de zone du PLUi), de sensibiliser les aménageurs et les propriétaires (conseils pratiques, rappel

des modes constructifs traditionnels...) et de communiquer sur l'engagement des autorités habilitées à délivrer les permis de construire et les autorisations de lotir (cahiers d'orientations d'aménagement et de programmation, premières idées de projet) pour les centres qui présentent des enjeux forts.



## MISE EN ŒUVRE ET ÉVOLUTION DU PLUi DE MARSEILLE-PROVENCE

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille-Provence a été approuvé fin 2019, après plusieurs années consacrées à son élaboration. Cette étape n'est pas une fin en soi puisqu'il s'agit maintenant de faire vivre ce PLUi, c'est-à-dire de le mettre en œuvre et, comme tout document d'urbanisme, de le faire évoluer au gré des enjeux et des projets émergents ou, plus prosaïquement, en fonction des besoins d'ajustements liés à des erreurs matérielles ou à des demandes de clarification de règles.

C'est sur ces deux derniers points, qui correspondent à l'objet de la 1<sup>re</sup> modification du PLUi, que s'est concentrée l'action de l'Agam en 2020. Pour identifier les problèmes et proposer des évolutions du règlement, l'Agam a été à l'écoute des communes en répondant chaque semaine, avec le Conseil de territoire de Marseille-Provence, aux questions soulevées par l'application de ce nouveau document d'urbanisme dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Elle a ensuite

engager des réflexions pour améliorer le règlement et sa lisibilité : réécritures de règles, compléments du lexique, ajouts d'illustrations... Elle a également fait des propositions pour corriger, à la marge, certaines règles qui ont pu conduire, durant les premiers mois d'application du PLUi, à d'inévitables effets pervers.

Ce travail s'inscrit dans une dynamique plus large puisque l'objectif est de préparer également les autres modifications à venir qui se traduiront aussi par des changements de zonage, des modifications d'emplacements réservés, des ajouts de protections patrimoniales... De nombreux travaux conduits par l'Agam en 2020 alimenteront ces modifications : démarche « Nature en ville », réflexion sur le thème « urbanisme-santé », études urbaines et études d'axes...



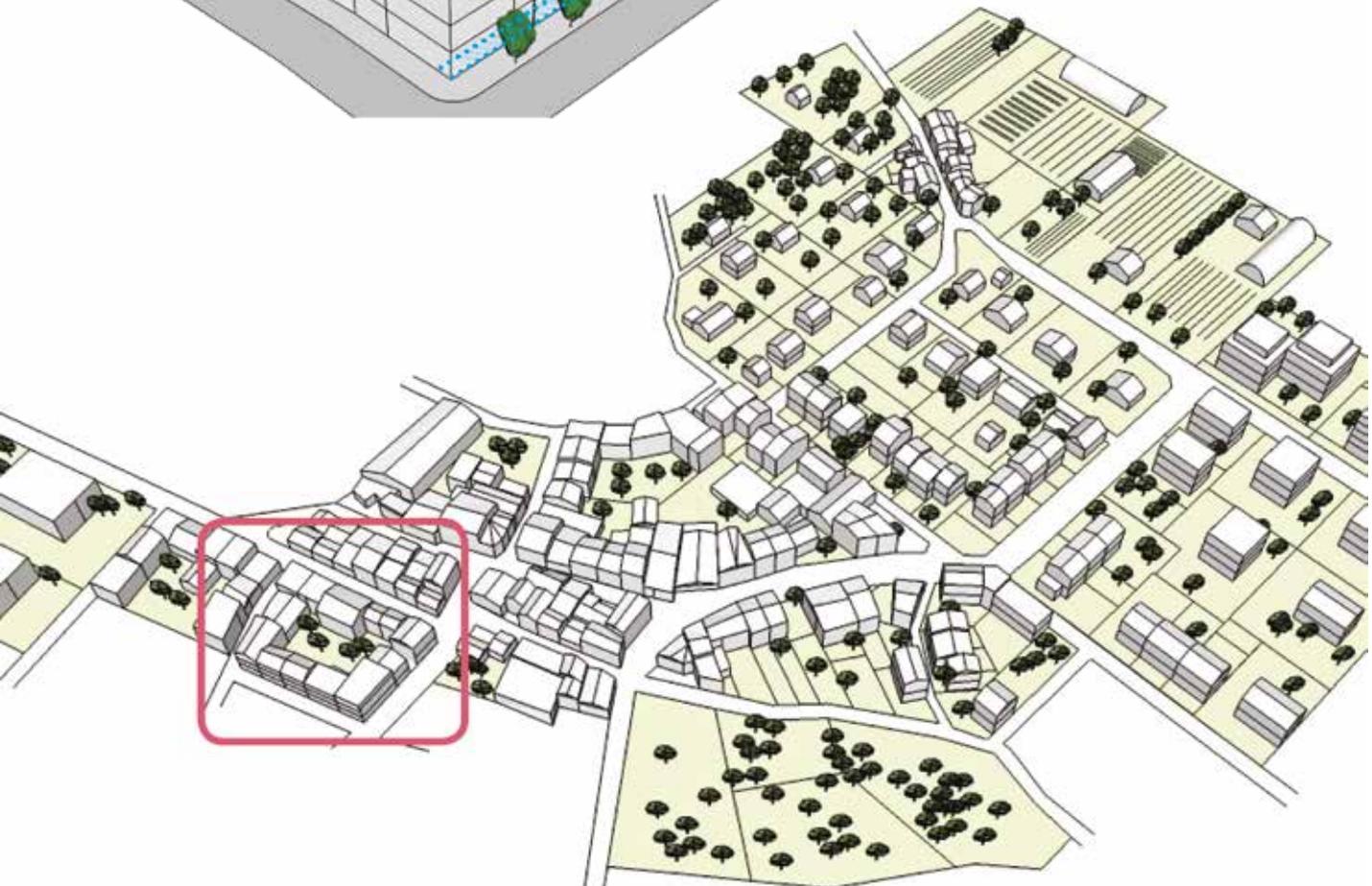
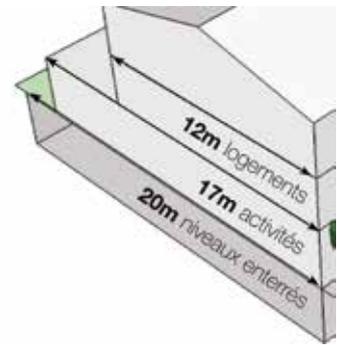
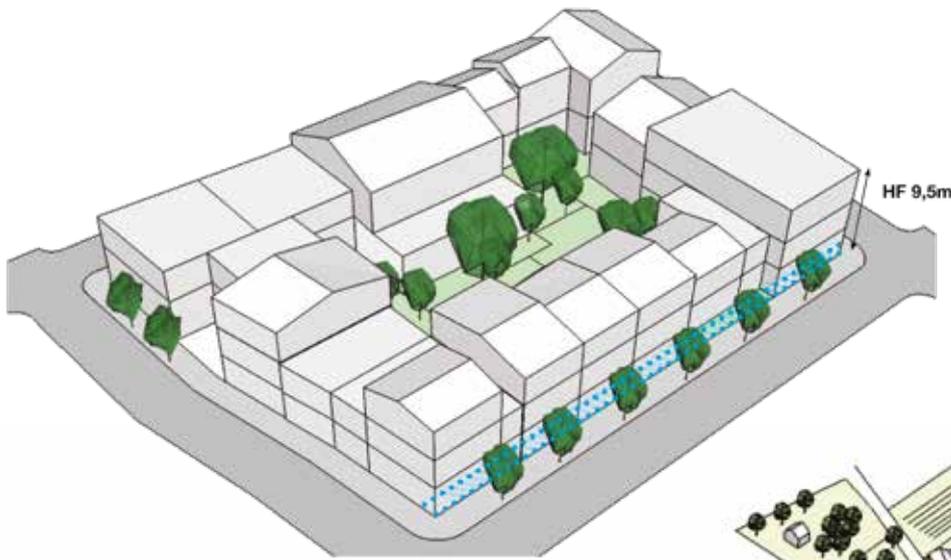
UB - Saint Zacharie - 



UB - Mérindol (84) - Google Maps



UB - Mérindol (84) - agAM



---

## DIAGNOSTIC DU SCOT MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT métropolitain en cours, les agences d'urbanisme ont poursuivi les missions engagées depuis trois ans dont certaines se prolongeront sur l'année 2021. Les travaux en cours ont permis de consolider le diagnostic qui appréhende les enjeux d'armature urbaine et de mobilité, de développement économique, de protection

de l'environnement, de préservation des paysages... Une approche spécifique et innovante a été conduite sur les paysages du quotidien à [re]qualifier et des réflexions ont été menées sur l'armature des centralités infra-communales. L'année 2021 sera consacrée à la préparation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), do-

cument qui définit le projet politique du territoire à l'horizon 2040 et à l'amorce d'un travail d'orientations sur des secteurs où se concentrent de forts enjeux métropolitains. Co-construit avec les élus du territoire, le PADD fera l'objet d'une concertation pour être approuvé fin 2024.

---

## APPUI AU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNALE DU PAYS SALONNAIS

Afin de préparer le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur son territoire, le Pays Salonais a missionné l'agence pour réaliser une synthèse des deux Règlements locaux de publicité existants (Salon-de-Provence et Rognac) et définir les enjeux du territoire en matière de publicité. Ce travail a permis de mettre en avant

certaines spécificités à partir d'une analyse des caractéristiques territoriales et paysagères et de cibler plus particulièrement des secteurs nécessitant un traitement spécifique, notamment les secteurs patrimoniaux reconnus, les zones d'activités en façade sur des axes de transit importants et les entrées de ville. Il s'inscrit dans une réflexion préalable

qui permettra d'énoncer des prescriptions réglementaires générales ou spécifiques d'affichage publicitaire sur les différentes zones du territoire.

---

## BILAN RÉGLEMENTAIRE DU SCOT OUEST ÉTANG DE BERRE

Approuvé le 22 octobre 2015, le SCoT Ouest Étang de Berre couvre les périmètres du Territoire Istres-Ouest Provence et du Territoire Pays de Martigues. Conformément au Code de l'urbanisme, il doit faire l'objet d'un bilan réglementaire dressant une analyse des résultats

de son application, six ans au plus tard après son approbation. Ce bilan s'articule autour d'un volet quantitatif bâti sur huit indicateurs (démographie, logement, mobilités, économie, consommation d'espace, bilan consommation foncière, risques, trame verte et bleue), et

d'un volet qualitatif permettant de mesurer les avancées sur quatre territoires de projets (Caronte, Istres, Miramas, Fos / Port-Saint-Louis / Zone industrielle-portuaire). Ce bilan permettra également d'enrichir le diagnostic du SCoT métropolitain en cours d'élaboration.



## PRÉPARATION DU RÈGLEMENT DU PLUI DE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ayant été débattu fin 2019, une nouvelle étape s'est ouverte en 2020 avec le chantier réglementaire. Malgré une année électorale perturbée par la crise sanitaire

qui a fortement limité les échanges avec les maires des communes concernées, l'Agam a préparé des propositions de zonages (zones urbaines, agricoles, naturelles...) et de règlements (destinations, hauteurs et emprises des constructions...) en animant des at-

liers avec les techniciens du territoire et des communes. En 2021, ces propositions seront soumises aux élus ainsi qu'à la population dans le cadre de la concertation afin de les amender en vue d'un arrêt du projet de PLUi au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

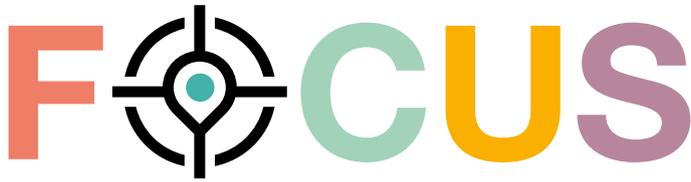
## DIAGNOSTIC PAYS SALONNAIS

Dans le cadre d'une démarche d'accompagnement du territoire, l'Agam a poursuivi l'analyse des zones à urbaniser (AU) du Pays Salonais, réinterrogeant la pertinence de chacune d'elles à l'aune de critères environnementaux ou de cohérence urbaine. Ce travail permet de disposer d'un panorama exhaustif pouvant servir d'outil d'aide à la déci-

sion dans un contexte de renforcement des exigences nationales en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

L'agence a aussi élaboré un diagnostic territorial comprenant une analyse transversale et pluri-thématique portant sur l'organisation territoriale interne (en termes d'équipements, services,

armatures, mobilité quotidienne), ses dynamiques démographiques et économiques, son socle territorial, géographique et ses ressources permettant d'identifier les grands enjeux du territoire et de les mettre en perspective à l'échelle métropolitaine.



## CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS : DISCOURS DE L'AGAM SUR LES ESPACES PUBLICS ET LES FORMES URBAINES

Le conseil et l'aide à la décision occupent une part grandissante dans l'activité de l'agence. Nos partenaires sollicitent l'agence régulièrement pour :

- ▶ l'analyse de projets ou permis de construire (Commission technique d'urbanisme de la Ville de Marseille, Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture, jury de concours...);
- ▶ de courtes études pour répondre rapidement à une problématique;
- ▶ son expertise qui permet à la collectivité de préciser ses exigences en matière d'évolution des projets;
- ▶ les études et apporte des solutions qui permettent à la collectivité de mieux maîtriser ses attentes auprès des pétitionnaires.

L'Agam a pour cela consolidé un discours clair, pragmatique et exigeant en matière d'architecture et de projet urbain, d'espaces publics et de paysage

### **Carnet sur la fabrication des espaces publics, grands principes et axes de réflexion**

L'Agam poursuit son action pédagogique entamée sur les espaces publics avec un troisième carnet consacré à la démarche de qualité dans le processus d'élaboration. Il répertorie les vigilances à apporter à chaque étape, de l'intention à la gestion en passant par le diagnostic, le projet et les travaux. Il donne des conseils aux porteurs de projet et aux professionnels de l'aménagement pour aller au-delà de la seule fonctionnalité et des réponses à apporter aux enjeux de mobilité. Il peut aussi servir de base pour rédiger des cahiers des charges dans le cadre de concours. Ce document s'adresse à l'ensemble des acteurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence – maîtres d'ouvrage, opérateurs et gestionnaires des espaces publics, maîtres d'œuvre, architectes et paysagistes, techniciens des services des collectivités, enseignants... Il a été coproduit avec la Direction Générale des Services Dé-

léguée Infrastructures - Voirie - Espace public de la Métropole qui cherche à construire une vision partagée de la qualité à l'échelle du territoire métropolitain.

### **Qualité urbaine, architecturale et paysagère**

Le discours qui sert de ligne directrice aux études de projet urbain porte sur le rapport étroit qui existe entre le projet architectural et urbain et son contexte paysager, climatique, typomorphologique...

Il est à l'origine de l'OAP QAFU (qualité d'aménagement et formes urbaines) qui complète les règlements des PLUi confiés à l'agence. Il s'appuie sur la compréhension du contexte à partir de ses paysages, de son climat, et de l'analyse de la puissante filiation qui existe entre les villes de la métropole et son territoire. Il se sert de l'observation pour réintégrer les richesses et singularités propres à l'héritage vernaculaire qui est souvent une réponse adaptée au géosystème dont il est issu.



En matière de conception, il se préoccupe particulièrement des transitions entre tissus, de la juste densité en fonction des contextes, des orientations par rapport au soleil, aux vents, et des apports de la nature. Il convoque les références du passé comme du présent qui toutes, répondent à la même préoccupation essentielle de construire avec un territoire.

### **Conseil et commissions à la Ville de Marseille**

Organisées par la Ville de Marseille, les commissions techniques d'urbanisme se réunissent chaque semaine autour de l'élue à l'urbanisme, les services de l'urbanisme de la ville et l'Agam. Complémentaires à l'instruction des permis de construire, ces commissions sont un moment d'échanges et de discussions autour de la qualité des projets, au-delà de la seule conformité au règlement. L'Agam apporte son expertise sur les qualités d'insertion urbaine et paysagère des projets, l'architecture, la pertinence

d'un programme ou encore la relation entre le projet et son contexte ; une fois par mois, ces commissions s'intéressent spécifiquement aux projets en contexte patrimonial, avec l'UDAP13. Des études courtes sont produites régulièrement pour orienter les projets vers plus de qualité urbaine et paysagère. L'appui bimensuel aux services instructeurs permet le conseil et la formation sur la bonne interprétation des règles et OAP. Qu'ils soient adressés aux élus ou aux techniciens, les conseils donnés permettent de renforcer le rôle de l'agence comme outil d'aide à la décision, et d'établir une continuité entre planification, projets urbains, et projets en phase opérationnelle.

### **Commission régionale du patrimoine et de l'architecture**

Depuis 2018, l'Agam est membre de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRPA Paca) afin de participer aux avis et conseils sur les projets architecturaux et travaux sur immeubles.

La CRPA Paca a un rôle de proposition en matière de protection et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine immobilier, de travaux sur immeubles et de protection des objets mobiliers. La Commission a également un rôle de consultation en cas de désaccord entre l'autorité compétente et l'architecte des bâtiments de France (ABF) concernant les autorisations de construire. Elle comprend des membres de droit et des membres nommés par arrêté du préfet de région pour une durée de cinq ans. Les réunions se déroulent à la Drac (Aix-en-Provence).

## APPUI AUX PROJETS URBAINS DES COMMUNES D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Appui aux projets urbains des communes d'Aix-Marseille-Provence

L'Agam accompagne la Métropole et les communes en amont des phases opérationnelles de leurs projets.

Ces missions « préparatoires » sont proposées sur l'ensemble du territoire d'Aix-Marseille-Provence.

Elles recouvrent divers types d'interventions :

- ▶ des études d'opportunité pour des extensions urbaines de quartiers d'habitat ou d'activités comme pour le secteur des Paranges / La Claire ou pour l'extension de Château-Gombert à Marseille...);
- ▶ des études de compréhension de secteur dans les quartiers marseillais en mutation comme à Sainte-Marguerite, Château-Gombert ou Saint-André / Saint-Henri;
- ▶ des études pour débloquer des situations techniques dans la Zac des Florides à Marignane;
- ▶ des études de capacité sur des sites économiques à La Bouilladisse;
- ▶ une aide à l'intégration réglementaire de projet urbain à Miramas.

### Des études d'axe pour anticiper et mieux encadrer les évolutions urbaines

Les axes sont vecteurs d'enjeux croisés parfois contradictoires et difficiles à cerner, qu'ils soient péri-urbains et soumis à une forte pression comme pour Sainte-Marguerite et Château-Gombert, ou plus urbains et potentiellement porteurs d'un renouveau comme pour Romain-Rolland.

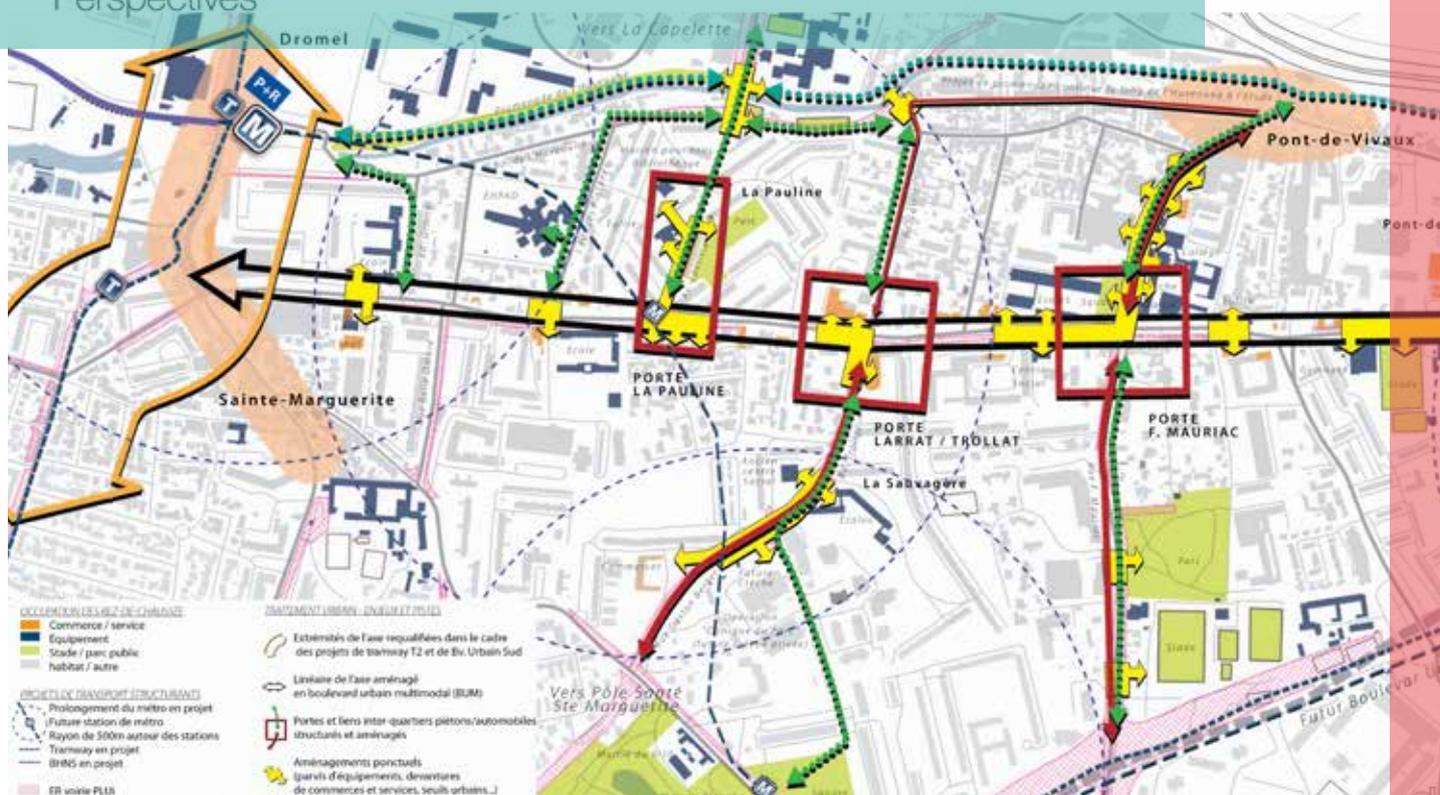
Ces études accompagnent la Métropole et les communes en faisant émerger un projet autour de ces axes et les aident

à définir leurs politiques de renouvellement urbain, d'aménagement et de traduction réglementaire.

A partir d'analyses multithématiques, les études d'axe proposent :

- ▶ un schéma d'évolution de secteur remplaçant l'axe dans les dynamiques de projet alentour;
- ▶ des propositions par séquence pour l'évolution de l'axe et de son pourtour;
- ▶ des pistes d'aménagement urbain;
- ▶ des modalités de traduction réglementaire.





### Des propositions et fiches action pour l'aménagement des berges de l'Huveaune

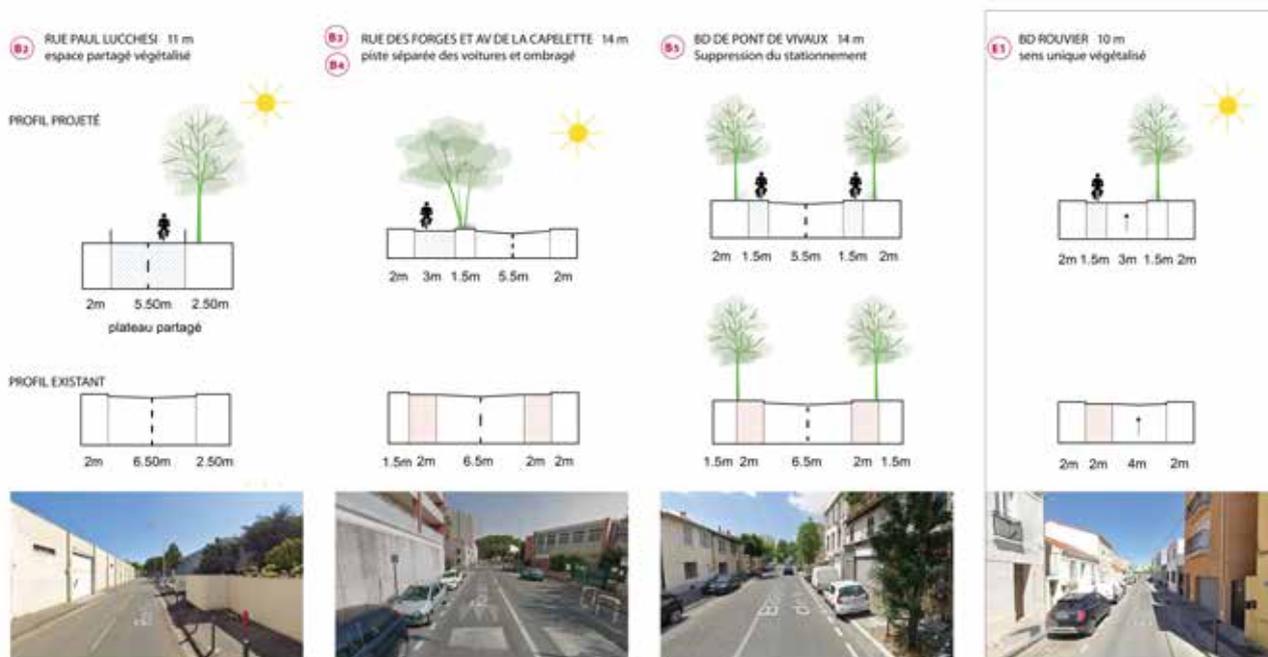
Cette mission pour le compte de la Soleam s'inscrit entre l'étude de la Ville de Marseille de 2017 pour l'aménagement des berges de l'Huveaune et le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet prévu en 2021.

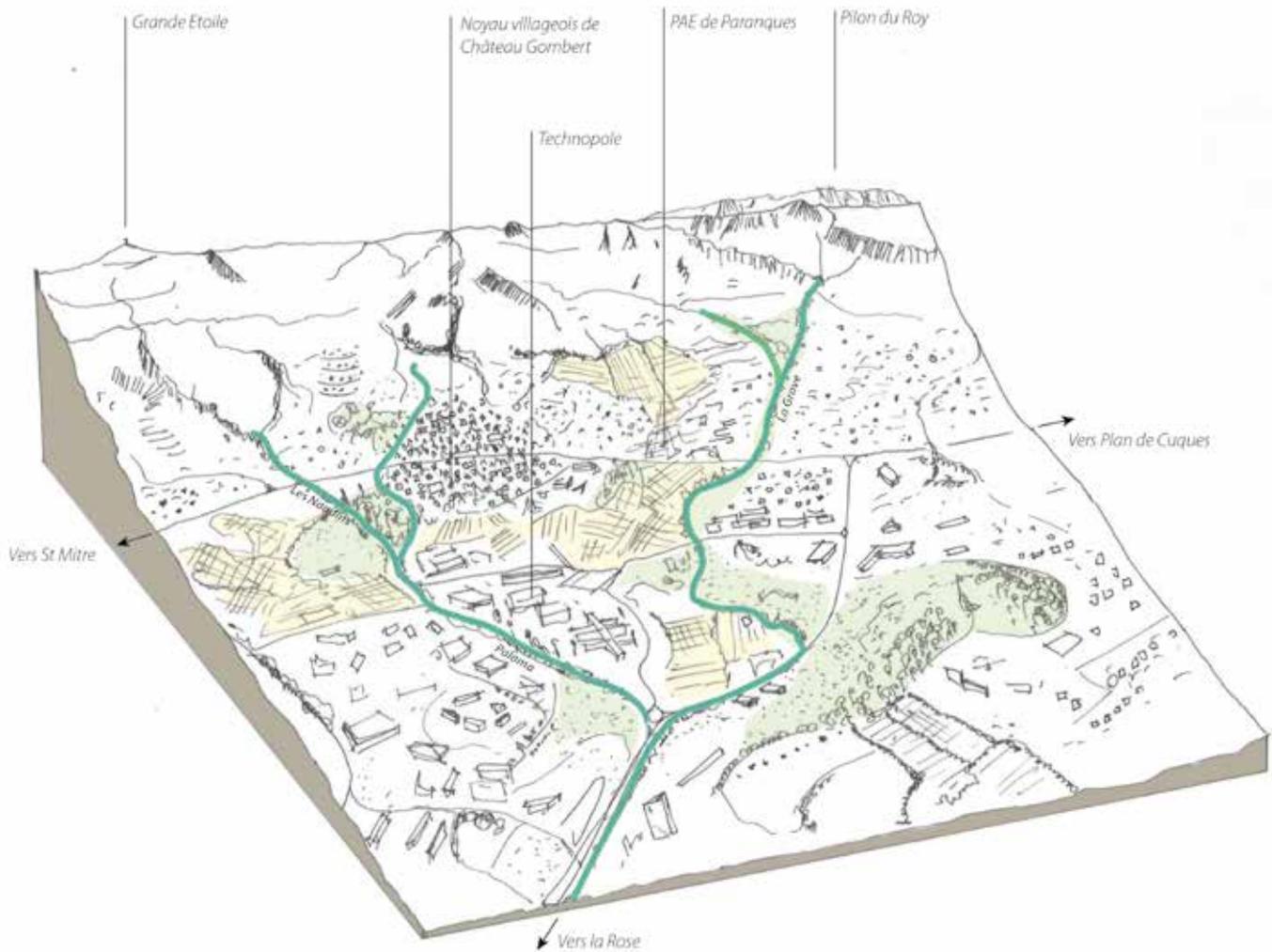
Après un cadrage élargi identifiant et synthétisant les enjeux d'aménagement sur l'ensemble du tracé entre Marseille et Aubagne, cette étude se concentre sur la commune de Marseille, futur périmètre opérationnel.

Elle comprend :

- ▶ une mise à jour des données de l'étude urbaine de 2017 ;

- ▶ un inventaire des projets structurants en cours autour du tracé ;
- ▶ une identification des points durs fonciers et techniques sur le linéaire prévu ;
- ▶ des propositions alternatives de tracé et d'aménagement ;
- ▶ une fiche action sur les démarches et interlocuteurs.





## Une étude urbaine pour l'extension du technopôle de Château-Gombert

Cette étude s'inscrit dans le périmètre d'extension situé entre le technopôle et le noyau villageois de Château-Gombert. Commandée par la direction de l'aménagement et du Développement Durable de la Métropole, elle a fait l'objet d'une approche partenariale associant différents services d'AMP et de la Ville de Marseille.

Les principes de développement définis lors d'une précédente étude de la Ville et traduits en OAP d'intentions dans le PLUi, conditionnaient l'ouverture à l'urbanisation à la mise en œuvre de la Li-

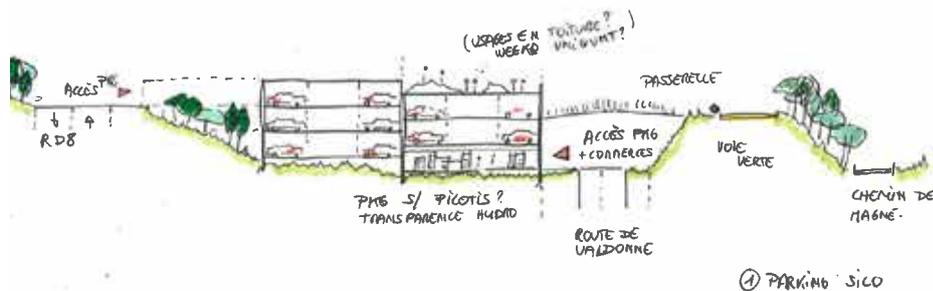
néa, voie est / ouest majeure pour le désenclavement et la desserte du secteur. Mais avec l'abandon temporaire de ce projet jugé trop routier et peu intégré, il a été demandé à l'Agam de réfléchir à l'extension du technopôle avant un nouveau projet de voie transversale, en définissant de nouvelles conditions pour l'urbanisation des secteurs à vocation économique.

Cette étude à visée pré-opérationnelle s'attache aux préalables permettant d'envisager ce développement, comme enclencher de nouvelles études pour la voie est / ouest ou aménager de nouveaux équipements. Elle débouche sur

des propositions d'aménagement échelonnées dans le temps, ainsi que sur des focus sur l'action foncière, la programmation et les validations nécessaires.

## Études de sites économiques à La Bouilladisse, vers des zones d'activités mieux intégrées

Ces études commandées par la Métropole Aix-Marseille-Provence visent à évaluer l'opportunité d'aménager des zones d'activités dans les secteurs de Pas-de-Trets et du Terminus du Val' Tram à La Bouilladisse. Après un diagnostic synthétique, elles développent des scénarios d'aménagement et de desserte innovants alliant gestion pluviale et qualité paysagère et proposent des formes urbaines économiques intégrées. Ces études servent de base pour la production de bilans pré-opérationnels par les services de la Métropole.



## Saint-André / Saint-Henri : aider la collectivité à comprendre les secteurs complexes à Marseille

L'Agam possède une connaissance fine du territoire marseillais, étant de longue date un partenaire privilégié de la collectivité. Sa connaissance et son implication dans les projets et dynamiques en cours lui permettent d'avoir une visibilité d'ensemble et de proposer des schémas et des notes de synthèse pour aider à la compréhension de secteurs mar-

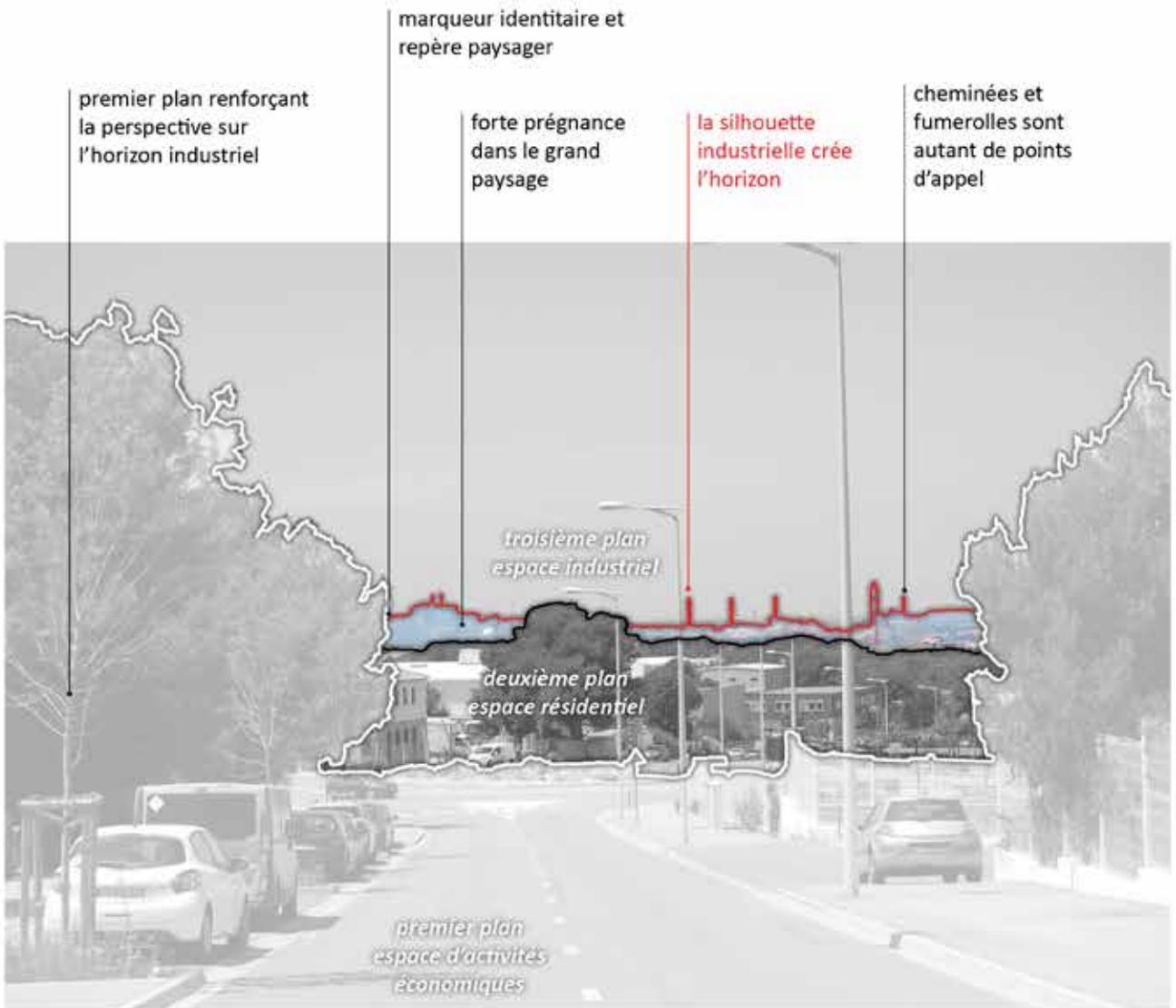
seillais complexes, comme « Saint-André / Saint-Henri » traités cette année pour le compte de la Métropole.

études servent de base pour la production de bilans pré-opérationnels par les services de la Métropole.

seillais complexes, comme « Saint-André / Saint-Henri » traités cette année pour le compte de la Métropole.



- Enjeux**
- Améliorer l'accessibilité aux quartiers**
- La grande accessibilité**
- 1 La PEM de Saint-André identifiée dans le PDU
  - 2 Réseau de Bd urbains multimodaux
  - 3 Projet de Tramway nord tracé définitif à l'étude
- L'accessibilité de proximité**
- 4 Réseau de pistes cyclables
  - 5 Liaisons inter-quartiers
  - 6 Mise à niveau des équipements publics bd Barrière
  - 7 Suppression des 2 passages à niveau, quid des continuités urbaines
  - 8 Continuité piétonne entre la Castellane, la Bricardie et Plain d'Roou
  - 9 Desserte de proximité à envisager entre les Anauxants et le port
- Valoriser les espaces naturels**
- Support de continuités écologiques**
- 10 Depuis le massif de la Nerthe
  - 11 La restauration du Palisau des Aigalades
- Support d'usages dont les modes doux**
- 12 Forêt et le Parc Séan
- Conforter la vocation économique**
- Les dynamiques économiques**
- 13 Les secteurs économiques
  - 14 Le GRMM
  - 15 OIN Euroméditerranée
  - 16 Les noyaux villageois, pôles de proximité
- Améliorer la cohabitation entre habitat et activité**
- 17 Réduire les nuisances sonores liées au trafic et les pollutions
  - 18 Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la ville



## DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES POUR ACCOMPAGNER LE PROJET DE PAYSAGE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Depuis plusieurs années, la Métropole, l'Agam et l'Aupa collaborent pour répondre à l'ambition de « réenchanter » les paysages. En 2019, un état des lieux portant sur la typologie des paysages anthropisés a été coproduit par les deux agences. L'étude cible les espaces transformés par l'homme et porteurs

d'enjeux de requalification paysagère ou support de mutations paysagères.

En 2020, ce travail a été valorisé dans une plaquette et une série de panneaux d'exposition faisant la synthèse de chaque type de paysage de manière pédagogique. Ces documents ont vocation

à accompagner les ateliers de concertation du Plan de Paysage, dans lequel s'est engagée la Métropole. Ils seront également valorisés à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui se tiendra à Marseille en 2021.

## INTÉGRER LES RISQUES LITTORAUX AUX STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La montée des eaux, le recul du trait de côte et la submersion marine sont des phénomènes présents sur le littoral d'Aix-Marseille-Provence. Ils sont pourtant encore peu intégrés aux stratégies d'aménagement du territoire.

En 2020, l'Agam a finalisé pour le compte de la Métropole un premier état de la connaissance visant à caractériser les aléas à l'échelle des Bouches-du-Rhône.

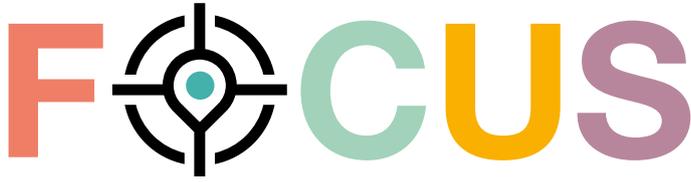
Cette même année, la DDTM 13 a missionné l'Agam pour identifier les différentes stratégies de gestion du trait de côte pouvant se décliner en présence d'un aléa littoral et les outils et dispositifs existants permettant de les traduire dans un document d'urbanisme. Ce travail de benchmarking, ciblé sur l'érosion des côtes rocheuses, a été ensuite mis en perspective sur le littoral de la métropole Aix-Marseille-Provence.







# INTÉGRER LES POLITIQUES SECTORIELLES



## SPATIALISATION DES FILIÈRES STRATÉGIQUES D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Six filières stratégiques – santé, énergie / environnement, aéronautique / mécanique, maritime / logistique, numérique, et tourisme / art de vivre – ont été définies dans le cadre de l'agenda de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence et font l'objet de l'élaboration de feuilles de routes entre l'EPCI et ses principaux partenaires. Ces feuilles de route doivent permettre de faire un état des lieux des filières, de définir les grands enjeux pour leur développement et de construire des plans d'actions.

C'est dans ce cadre que l'Agam réalise des travaux de spatialisation des filières stratégiques. Ces travaux ont pour principaux objectifs de souligner la spatialisation actuelle des six filières, les grands équipements, les acteurs et les projets structurants sur le territoire métropolitain. Ces travaux ont également pour but de caractériser les dynamiques de développement économique des filières ainsi que l'offre foncière et immobilière à développer à court et moyen termes.

Après avoir réalisé le travail de spatialisation de la filière santé en 2019, l'Agam a poursuivi en 2020 l'accompagnement de la Métropole sur la filière maritime / logistique.

Chaque étude de spatialisation est adaptée aux spécificités de la filière investiguée. Pour la filière maritime / logistique, le travail a mis en lumière la grande diversité et la richesse des écosystèmes thématiques et spatiaux qui la composent : pêche durable, aquaculture, nautisme, construction / réparation / déconstruction navale, énergies marines renouvelables, ports durables, activités sous-marines, ...

Une mise en exergue vient clore ce travail : les enjeux structurants tels que la gouvernance et la structuration des écosystèmes, enjeux transversaux tels que le développement durable, la formation, l'innovation, le développement du Grand port maritime de Marseille, et enjeux thématiques de développement économique des écosystèmes de la filière.

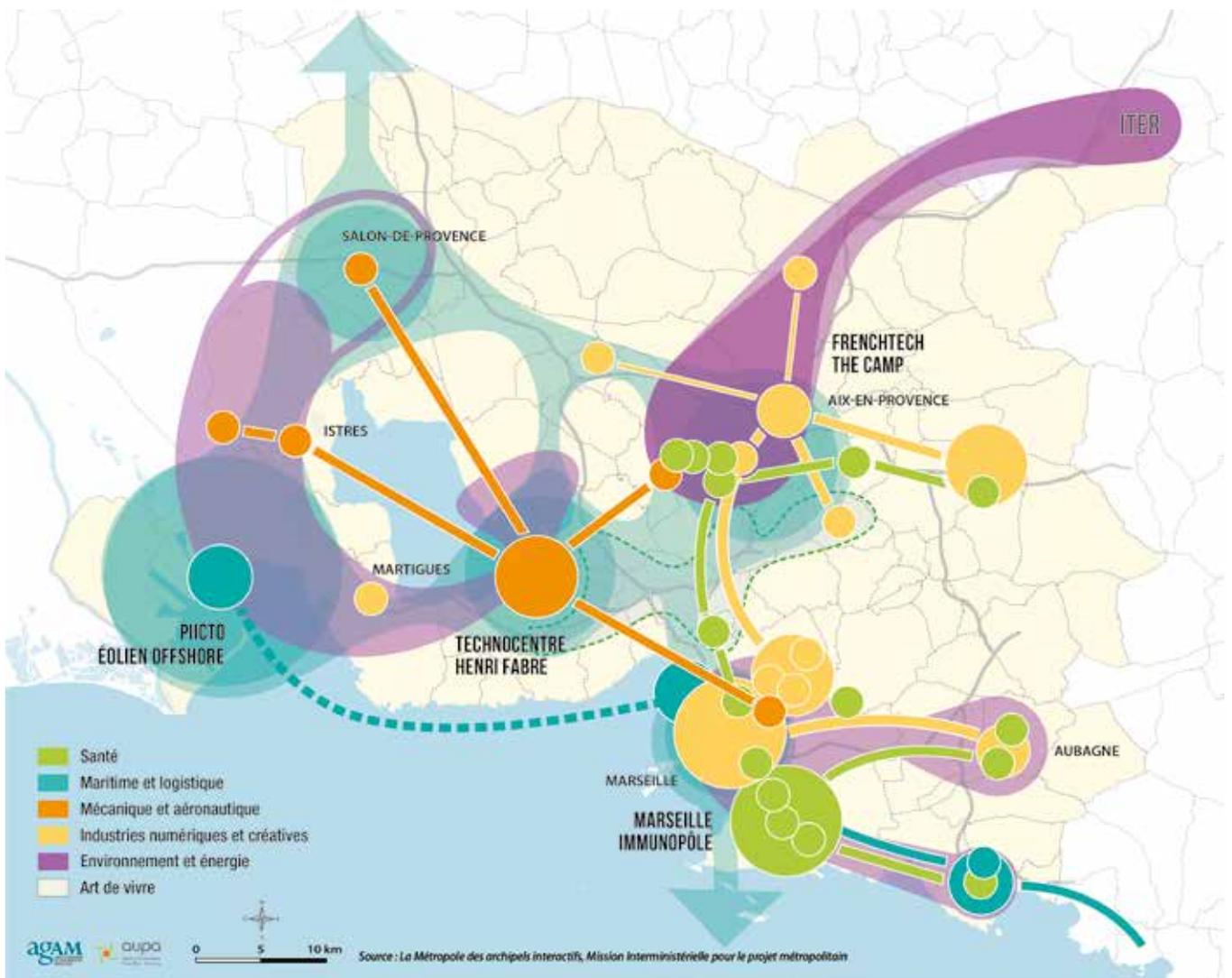
Un benchmark a également été réalisé pour éclairer la Métropole sur les stratégies territoriales de développement de la filière dans d'autres régions françaises et d'écosystèmes émergents tels que les bio-ressources ou les énergies renouvelables.

Par ailleurs, une analyse des « mouvements des entreprises » des filières sur le territoire (créations / radiations, arrivées, départs, et mouvements internes / déménagements) permet de souligner les dynamiques territoriales des implantations d'entreprises dans la métropole, et alimente les réflexions quant aux besoins en foncier et immobilier, et les besoins spécifiques aux écosystèmes économiques locaux.

En 2021, le travail de spatialisation se poursuivra sur les industries du futur.



© Agam



## ÉLABORATION DE LA TOILE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE MARSEILLE-FOS

La Toile industrialo-portuaire est une approche systémique visant à identifier les relations inter-entreprises en lien avec le système portuaire du Grand Port Maritime de Marseille. En 2020, les travaux se sont concentrés à représenter et qualifier la filière, chiffre d'affaire, effectifs... via une cartographie inte-

active, les 1516 établissements des Bouches-du-Rhône liés au Port de Marseille-Fos. La représentation des flux origine-destination du port (poids-lourds exclusivement), notamment en fonction du type, tant interne à la métropole qu'à l'échelle nationale et internationale a été initiée. En 2021, cette démarche se

poursuit, notamment avec l'élaboration d'un « schéma simplifié » de la toile, et l'étude d'un territoire test au sein du Port de Marseille-Fos, la plate-forme PICTO.

## VILLES MOYENNES : QUELLE OFFRE EN BUREAU POUR DEMAIN ?

A la suite de l'analyse en 2019 des deux grands marchés d'Aix et de Marseille, en 2020, l'agence s'est intéressée aux dynamiques du marché de bureau sur les villes moyennes de la métropole Aix-Marseille-Provence : ses utilisateurs, sa dynamique de commercialisation et les cibles entreprises, en lien avec leurs tissus économiques. En effet, depuis plusieurs années les villes moyennes tentent de redynamiser leurs capacités d'accueil d'entreprises et d'emplois tertiaires, en lien avec la revitalisation de leurs centres-villes. Cette étude sera complétée en 2021, avec l'analyse des marchés d'autres communes : Istres, La Ciotat et Pertuis.

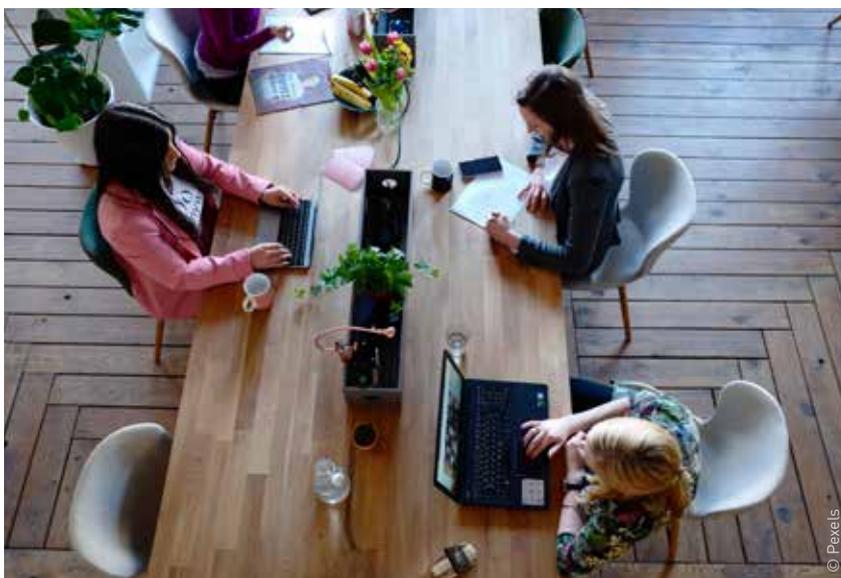
### Le surgissement de la question des tiers-lieux

En 2020, la mission de l'agence sur le Schéma de l'immobilier de bureaux, a aussi été d'accompagner la Métropole dans sa démarche d'étude sur l'identification des besoins en tiers-lieux, de type espace de « coworking », notamment en réponse à la pratique du télétravail. Cette étude, toujours en cours, a pour objectif, de mieux comprendre les demandes exprimées par les salariés en télétravail,

ses localisations dans l'espace urbain, et les formats possibles d'espaces de « coworking » pour y répondre. Dans un scénario de maintien de la pratique du travail à distance, l'agence accompagne la puissance publique dans l'élaboration d'une stratégie en lien avec ces nouvelles pratiques.

## SCHÉMA D'URBANISME COMMERCIAL MÉTROPOLITAIN

L'Agam a poursuivi en 2020 sa collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'accompagnement à l'élaboration de son Schéma d'urbanisme commercial métropolitain (SDUC). Cette année a été à la fois marquée par une spatialisation des orientations de développement commercial, commencée en 2019, et une analyse urbaine des sites commerciaux les plus importants, notamment en termes de mixité fonctionnelle et de projets. Les travaux se poursuivent en 2021.



---

## SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

De par sa situation géographique et ses caractéristiques physiques, la complémentarité entre ses grands centres urbains, son tissu industriel dense et ses zones plus rurales, la Métropole Aix-Marseille-Provence ne peut avoir une approche homogène de la mise en œuvre des actions de transition énergétique sur son territoire. Dans une

approche transversale et pluridisciplinaire, l'Agam a territorialisé les leviers d'actions de la transition énergétique en fonction des spécificités territoriales : développement des énergies renouvelables et de récupération et rénovation des bâtiments.

Au-delà d'une réponse à la stratégie énergétique de la Métropole, cette spa-

tialisation alimentera le volet « énergie » du SCoT métropolitain en cours d'élaboration. La diversification des solutions de mobilité et les nouveaux services énergétiques apportés par les activités agricoles seront deux volets de cette spatialisation en 2021.

---

## PRÉFIGURATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Agam accompagne la Métropole Aix-Marseille-Provence dans sa réflexion stratégique sur le développement de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Dans ce cadre et dans la poursuite des travaux réalisés en 2019 (diagnostic de l'ESR, forces, faiblesses, pistes d'actions) un travail d'observation

et d'analyse des stratégies mises en place par les grandes métropoles universitaires françaises a été réalisé. L'objectif étant de cerner la place accordée à l'ESR dans les stratégies territoriales françaises et d'en connaître les modalités de mise en œuvre. Ces éléments permettront de préciser le positionne-

ment de la Métropole dans le déploiement de sa stratégie et de définir les axes prioritaires à approfondir dans le cadre d'un Schéma de développement universitaire métropolitain.

---

## BASE D'UNE STRATÉGIE D'INNOVATION MÉTROPOLITAINE

Dans la continuité des travaux de 2019 sur l'état des lieux de l'écosystème d'innovation, l'Agam a réalisé une enquête, via un questionnaire, pour mieux comprendre la trajectoire des entreprises en son sein. Les réponses ont permis de renseigner soixante sept parcours d'entreprises, de l'incubation à la croissance. L'objectif était de connaître les différents types de services d'accompagnement auxquels elles ont eu recours. La matière ainsi recueillie a permis de produire des infographies représentant les parcours en fonction des profils

des entrepreneurs (jeunes diplômés, chercheurs...) et de les analyser. L'ensemble (état des lieux + parcours) a permis d'identifier les grands enjeux à prendre en compte pour aller vers un écosystème d'innovation plus structuré, attractif et performant sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.



## PLAN ÉCOLE D'AVENIR : PROSPECTIVE SCOLAIRE

Dans le cadre du Plan école d'avenir, grand plan de reconfiguration des quatre-cent-soixante-dix écoles marseillaises, la Ville de Marseille a sollicité l'Agam pour l'accompagner sur l'estimation des effectifs scolaires à l'horizon 2025 et à l'horizon 2035. Ces travaux ont pour objet de servir d'éclairage technique aux arbitrages définitifs de programmation des nouveaux groupes scolaires.

Les deux temporalités explorées ont fait l'objet de méthodologies différentes.

Pour l'horizon « 2025 », l'agence s'est basée sur une méthode de glissements des effectifs. Déjà éprouvée sur d'autres territoires, elle consiste à modéliser un « taux de passage » à la classe supérieure d'une année sur l'autre. Elle se base sur l'observation des dynamiques passées (pour prendre en compte la stabilité ou la volatilité des effectifs sur l'école), le contexte socio démographique de l'environnement de l'école et l'impact de la construction de logements neufs. A cette estimation du flux, il faut ajouter l'estimation du « stock » des

élèves constitué par les naissances domiciliées. Une prospective à l'échelle de l'Iris permet d'approcher au plus près le périmètre d'affectation des écoles.

Pour 2035, les effectifs scolaires sont calculés sur la base d'une estimation de la population et donc de la population scolarisable. Cette méthode se base sur la connaissance des grands projets urbains programmés à l'échéance du PLUi (pour estimer le nombre de nouveaux ménages) et une estimation de la taille des ménages. En 2020, plusieurs scénarii d'évolution de la population ont été élaborés : soit par le centre-ville (hypothèses renouvellement urbain impulsés par le PPA centre-ville), soit par la périphérie (hypothèses de réalisation de tous les projets de TCSP).

Pour 2025, les estimations font état d'une stabilité des effectifs en maternelle, mais d'une progression des effectifs en école élémentaire. Pour 2035, les effectifs des écoles maternelles et élémentaires progressent faiblement par rapport à 2019, quelles que soient les hypothèses.

Les travaux engagés sur ce projet font apparaître des besoins de stabilisation des méthodes. L'estimation des naissances domiciliées à l'Iris mérite un approfondissement pour caler les données Insee et les données Ville de Marseille. Une première estimation de l'outil prospectif 2025 doit être réalisée en 2021 pour évaluer sa pertinence.



## INSERTION URBAINE DE GROUPES SCOLAIRES

Face au vieillissement important d'une partie de son parc scolaire, la Ville de Marseille a fait du renouvellement de certaines écoles l'une de ses priorités. Dans cette perspective de démolition-reconstruction de plusieurs groupes scolaires, l'Agam a été missionnée pour apporter des recommandations en termes d'insertion urbaine et paysagère

des futurs établissements. Outre l'ap-proche réglementaire et la recherche d'une volumétrie architecturale à la fois performante, fonctionnelle et adéquate à la morphologie urbaine des quartiers, ces études proposent une réflexion poussée sur l'accessibilité des écoles et leurs interactions avec le contexte urbain. Plus encore, elles intègrent des

préoccupations environnementales à l'échelle des quartiers en encourageant la compacité des constructions et en faisant de la végétalisation une opportunité pour répondre au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

## CARTOGRAPHIE DES PRATIQUES DES HABITANTS DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'Agam a accompagné en 2020 les équipes du Groupement d'intérêt public (GIP) Programme de réussite éducative (PRE) de la Ville de Marseille dans l'analyse territoriale de leurs pratiques et de celles des habitants. A travers des ateliers, l'Agam et les équipes du GIP PRE ont échangé autour des éléments de diagnostic et d'enjeux sur ces périmètres afin d'aboutir à une cartographie des pratiques des habitants et des équipes. Ces cartes font ainsi état des périmètres d'intervention du GIP PRE (au regard des écoles et collèges inscrits en

REP+), des équipements et réseaux de transports en commun présents et enfin des opportunités et contraintes des territoires (barrières physiques, psychologiques induites par un manque de transports en commun, présence de lourdes infrastructures, topographie contraignante...). Ce travail donnera lieu début 2021 à une présentation de ces résultats et perspectives de ces territoires via les politiques publiques prévues (interventions dans le cadre de la politique de la ville ou du NPNRU...).

## PRATIQUES SPORTIVES URBAINES

Ce *Regards* de l'Agam s'insère dans une série de publications sur la ville et la pratique sportive. Il explore la place des pratiques sportives dans l'espace urbain. Entre nouvelles pratiques (street workout, urban golf, échasses urbaines...) et affirmation des pratiques « historiques », l'espace public s'affirme comme un terrain de sport « grandeur nature ». Cette publication interroge la nécessité de prendre en compte ces aspirations à la pratique sportive sans contrainte dans les politiques de « fabrique de la Ville ». Publié en pleine crise sanitaire, le *Regards* fait écho à l'actualité en positionnant l'espace public comme une alternative salubre à l'utilisation des équipements sportifs traditionnels.

## DÉCRYPTAGE DES ENJEUX D'HABITAT DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC DU PLH

La réponse aux besoins en logement de tous les ménages est un enjeu. Mieux comprendre l'offre de logement et le profil des populations qui ont des besoins particuliers contribue à améliorer les parcours résidentiels de tous. Ainsi, l'Agam a réalisé en 2020 deux études pour améliorer la connaissance de ces publics dits « spécifiques ». La première, ciblée sur la population

« jeune », met en exergue la fragilité de ce public face à l'accès au logement et à la prise d'autonomie. Elle alimentera le diagnostic du PLH métropolitain. La seconde étude, réalisée en partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, porte sur les personnes âgées. Les conditions de logement est un vecteur du bien vieillir mais il n'est pas le seul ; suites en 2021.

## OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE

Le partenariat Agam / Ville de Marseille sur l'Observatoire de la petite enfance se poursuit. La mise à jour des données (inscription en crèche, admission sur liste d'attente et nouveaux établissements) permet d'affiner les territoires à enjeu, définis à l'échelle du quartier.

Les enjeux sont définis à partir des indicateurs suivants : niveau de la demande et de l'offre, nombre de demandes en crèche pour une place offerte, nombre d'enfants de 0 à 3 ans, évolution du ratio nombre de demandes / nombre de places, nombre de demandes totales

de places pour les crèches d'un quartier rapportées au nombre de places disponibles et taux d'activité des 25-54 ans. Trente-six quartiers, essentiellement situés dans les arrondissements du Sud et de l'Est de la ville, sont identifiés comme ayant un fort enjeu de création de places.

## APPUI À LA PROGRAMMATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE PÉRIMÈTRE DE DOCKS LIBRES

Le projet urbain sur le secteur Moulins-Docks Libres-Villette, initié en 2008 par la Ville de Marseille (3<sup>e</sup> arrondissement), prend place sur 7 hectares. Après la réalisation d'une première phase de 2,7 ha sur l'emprise des anciens entrepôts des Docks Libres, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité poursuivre la transformation de l'îlot.

C'est dans ce cadre qu'elle a mandaté l'Agam sur le volet concernant la programmation des équipements publics (hors groupes scolaires et crèches). Sur ces bases, l'Agam a réalisé une étude faisant état des équipements présents, des besoins spécifiques du territoire, et proposé des solutions adaptées vers un équipement mixte intégrant un volet sportif, animation, culture et administratif. Cette donnée de programmation viendra compléter les propositions de programmation urbaine de l'équipe d'AMO sur ce périmètre, afin de finaliser leur plan régisseur.





## ÉTUDE URBAINE AUTOUR DE LA PHASE II D'EXTENSION DU TRAMWAY NORD-SUD

Alors que la phase 1 de l'extension du Tramway Nord-Sud a reçu un avis favorable à son enquête publique en fin d'année dernière, la deuxième phase est d'ores et déjà sur les rails. Elle prolonge le projet au sud avec trois stations supplémentaires, de La Gaye à La Rouvière, et au nord avec dix stations, de Gèze à La Castellane.

### **Une étude pluridisciplinaire à toutes les échelles**

C'est dans ce cadre que s'insère, en complément de l'étude de faisabilité réalisée l'an dernier, et en amont des études de maîtrise d'œuvre à venir, un travail de l'Agam qui vient alimenter les réflexions à l'aune d'une analyse mêlant mobilités, économie, foncier et projet urbain.

Ce travail croise toutes les échelles. À la grande, il resitue le tramway comme une couture entre des entités diverses – grands ensembles, noyaux villageois, emprises logistiques et industrielles – séparées par de fortes ruptures topographiques ou artificielles mais où prennent place de nombreux projets, écono-

miques ou de renouvellement urbain. À celle du quartier, des compléments d'analyse sont ainsi apportés pour comparer des variantes de tracé, de même que des pistes de réflexion en matière de projet urbain. Autour des stations, des aménagements de l'espace public sont proposés pour favoriser l'accès au tramway et aux équipements desservis.

### **Étudier l'accessibilité avec l'intelligence artificielle**

Alors que le tramway s'insère dans un territoire aussi complexe, l'accessibilité au tramway est un vrai défi. Il est clair qu'un piéton aura plus de mal à pratiquer une route sans trottoir où circulent des véhicules à 50 km/h qu'un cheminement arboré sans stationnement. Dans cette optique, une large base de données a été constituée indiquant, entre autres et pour chaque rue, la vitesse de la circulation automobile, la qualité des trottoirs et du stationnement, la présence de passages piétons, de végétation, ou la pente.

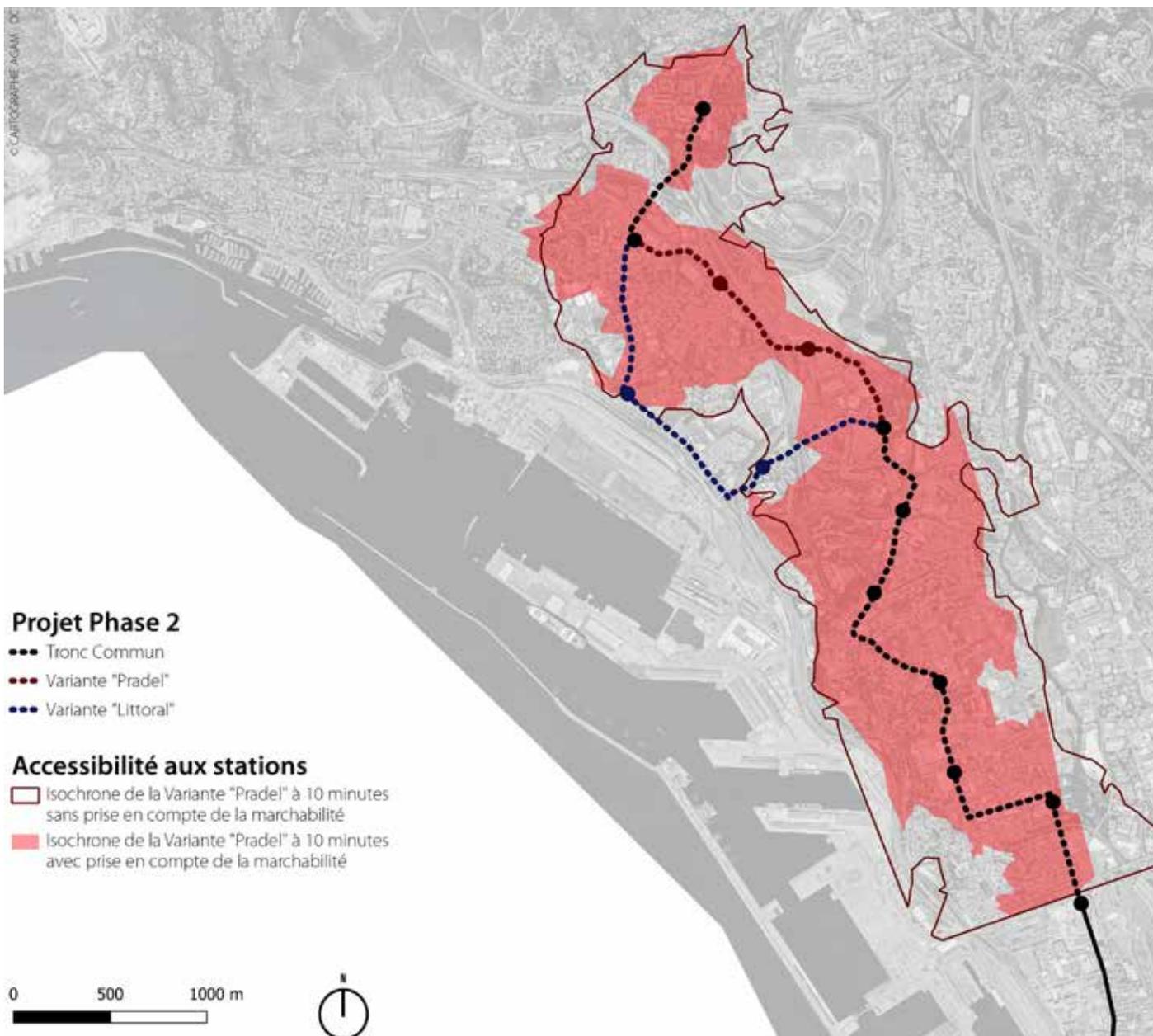
Elle est le fruit d'un important travail de terrain, mais aussi de l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui est en plein boom et a permis d'expérimenter des méthodes innovantes dans le cadre de cette étude. Lors des sessions de terrain, à vélo et muni d'un simple smartphone utilisé comme caméra, le street-view participatif Mapillary a ainsi été renseigné. Il offre ensuite un outil de reconnaissance d'objets, permettant d'automatiser la détection, géolocalisée, de végétation ou de trottoirs.

Ces données ont alors été compilées pour obtenir un coefficient de marchabilité permettant de jauger la qualité actuelle de la marche pour chacune des rues, et de mettre en avant les points durs à traiter en accompagnement du tramway. Ce coefficient peut également être utilisé pour obtenir des isochrones piétons plus réalistes.



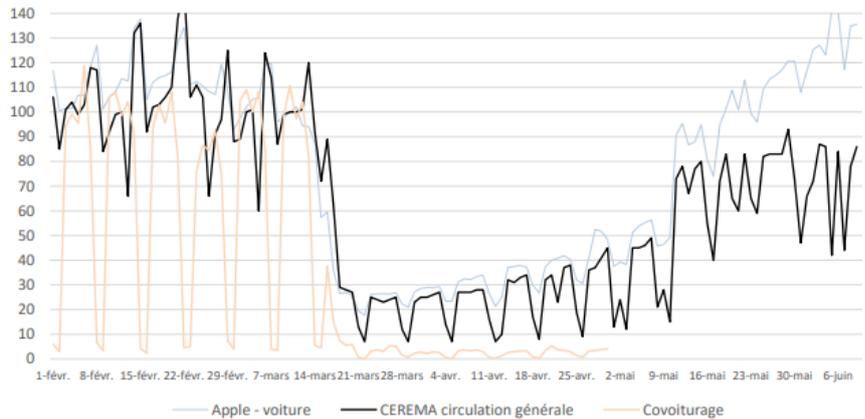
© Agam

© CARTOGRAPHIE AGAM | 0



## COVID-19 ET MOBILITÉ : SUIVI D'INDICATEURS

La crise de la Covid-19 et le premier confinement du 16 mars au 11 mai 2020 ont entraîné des changements profonds de mobilité. Pour la première fois, des sources de données ont permis de suivre semaine après semaine les pratiques de mobilité, en particulier par le suivi des téléphones mobiles. De nouvelles sources ont été intégrées progressivement : comptages de circulation, données cyclables... L'Agam a produit une série de notes entre mai et juin



2020 pour suivre la reprise rapide de la mobilité automobile et cyclable, plus lente pour les transports en commun ou le covoiturage. Elles ont aussi permis

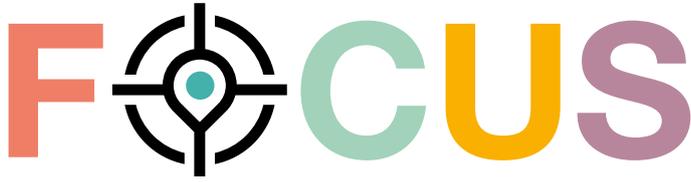
de comparer la qualité de ces nouvelles sources avec les données plus classiques issues des réseaux de mobilité.

## PROGRAMME DE RECHERCHE EUROPÉEN SUR LES NOUVELLES MOBILITÉS À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL



L'Agam est associée au programme de recherche «Urfé» (Aménagement de l'espace urbain et mobilités à faible impact environnemental). Celui-ci vise à produire de la connaissance sur les usages liés aux «micro-mobilités», à comprendre les ressorts de l'action publique quant à leur prise en compte dans les nouveaux aménagements, et à élaborer des propositions permettant de mieux accueillir ces équipements dans l'espace urbain. Le projet se base sur quatre terrains d'études dont la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. L'Agam y apporte son expertise en matière de mobilité et de connaissance du territoire. Les résultats du programme de recherche seront valorisés auprès des partenaires.





## STRATÉGIE NATURE EN VILLE

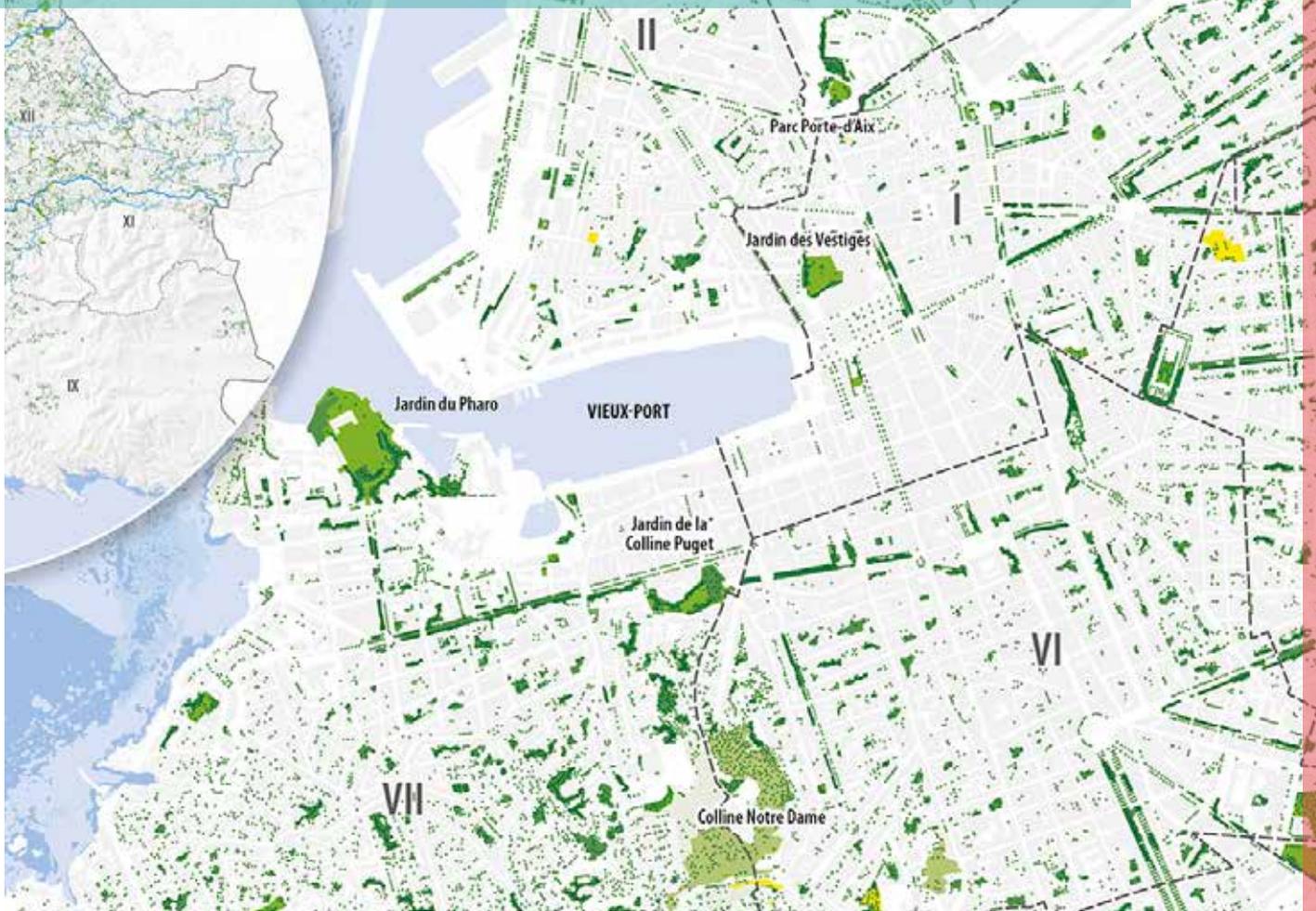
La nature en ville constitue un élément clé du cadre de vie de la métropole Aix-Marseille-Provence. Du simple arbre d'alignement aux grands espaces naturels, elle procure de nombreux services : attractivité, santé-bien-être, lutte contre le changement climatique, résilience face aux risques naturels, espaces communs et vivre-ensemble, biodiversité... D'autant plus que la crise sanitaire et les derniers épisodes caniculaires ravivent d'autant plus le besoin d'accès à des lieux agréables, frais et végétalisés près de chez soi. Donner plus de place à la nature s'affirme donc comme un enjeu majeur dans la fabrique de la ville. Toutefois, la nature ne peut être introduite partout et n'importe comment. S'agissant d'un matériau vivant, elle est particulièrement vulnérable les premières années et doit faire l'objet d'études approfondies pour que les aménagements fonctionnent (sélection d'essences variées, mise en continuité, anticipation de la gestion, prévention des usages...).

C'est pourquoi le Territoire Marseille Provence a sollicité en 2020 l'appui de l'Agam pour élaborer sa stratégie « Nature en ville » et alimenter les futures révisions et modifications de son PLUi. La démarche s'est ainsi construite autour de cinq interventions majeures :

- ▶ le diagnostic « Nature en ville » du territoire (recensement Agam des parcs et jardins publics et modélisation de leur accès, cartographie du « vert »...) et la définition des enjeux – rendre les parcs et jardins plus accessibles, reconnecter les espaces de nature, revaloriser l'existant, développer la nature en ville sur le bâti, désimper-méabiliser ;
- ▶ la construction d'un argumentaire pédagogique pour acculturer les acteurs du territoire à son intégration dans les politiques publiques. A ce titre, l'Agam a publié un *Regards* intitulé « Ville végétale, ville désirable » avec le concours de la Direction des parcs et jardins de la Ville de Marseille ;
- ▶ la réalisation d'un benchmark inédit des projets d'aménagement, des stratégies et outils métropolitains menés dans d'autres territoires pour renforcer la nature en ville ;

- ▶ des propositions et pistes d'actions réglementaires et foncières intégrables dans l'évolution du PLUi, calibrées en fonction du contexte et du type d'enjeux identifiés ;
- ▶ l'animation d'un groupe de travail inter-directions entre Métropole et communes de Marseille Provence pour coordonner les actions en faveur de la nature en ville.

Cette démarche, qui s'inscrit dans la durée, a pour ambition de poser les jalons d'un « plan vert » territorial.



## BENCHMARKING DES STRATÉGIES, PROJETS ET OUTILS POUR LA NATURE EN VILLE

Dans le cadre de la stratégie Nature en ville, un benchmarking en deux volets a été réalisé. Il présente, en première partie, une dimension opérationnelle avec un panel d'exemples de bonnes pratiques et d'intégration dans des projets d'aménagement, réalisés principale-

ment sur des territoires méditerranéens. Le deuxième volet dresse un état des lieux des stratégies, des gouvernances et des outils mis en œuvre pour favoriser et développer la nature en ville dans d'autres territoires métropolitains. Ce document donne les clés d'un discours

partagé, pose les bases de connaissances communes sur le sujet de la nature en ville et aide à la construction d'une stratégie partagée. Il a vocation à être mis à jour régulièrement et à être partagé largement aux partenaires.

## ÉTAT DES LIEUX DE LA NATURE EN VILLE SUR MARSEILLE ET LA MÉTROPOLE

L'Agam a réalisé un état des lieux de la nature en ville à Marseille et Aix-Marseille-Provence dans le but d'alimenter les politiques publiques métropolitaines et locales (Programme envie de Ville, Stratégie Nature en ville, PPA...) et les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi). Ce travail comprend :

- ▶ la création d'un référentiel des parcs et jardins publics d'AMP (débuté en 2019) et une modélisation de leurs accès piéton / transports en commun ;

- ▶ une cartographie du « vert » et la production d'indicateurs et chiffres-clés ;
- ▶ un recollement de l'ensemble des autres données constituant la nature en ville (arbres d'alignement, haies, agriculture urbaine...);
- ▶ une enquête qualitative sur les parcs de plus de 1 ha (finalisation).

Ces travaux ont servi à alimenter la Stratégie Nature en ville et les réflexions sur l'évolution du PLUi. Ils serviront de base à la constitution du « plan vert ».

## CONTRIBUTION À LA CDESI ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a pour ambition la réalisation d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) dans le cadre de l'animation de leur commission départementale des espaces, sites et itinéraires mis en place en 2019. L'Agam accompagne le Département dans l'organisation et l'animation des ateliers : grands éléments de diagnostic et enjeux, avec un zoom sur les espaces naturels.

## CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC DE LA STRATÉGIE LOCALE POUR LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET MARINE DE MARSEILLE

La Ville de Marseille s'est engagée dans une stratégie locale partenariale en faveur de la biodiversité terrestre et marine. A ce titre, la Ville et l'UICN, ont sollicité l'Agam pour réaliser les documents cartographiques qui accompagnent le diagnostic sur l'état de la biodiversité à Marseille. Si la mission a mobilisé des données cartographiques déjà largement traitées au sein de l'Agam, elle a

été une occasion pour accéder à des données actualisées à l'échelle de la Ville de Marseille sur les thématiques de la nature en ville et de l'agriculture urbaine. La collecte de données issues de cette mission a permis d'alimenter les travaux de l'Agam comme les réflexions en cours sur la nature en ville.

Par ailleurs, l'Agam a construit des cartographies visant à recenser et valoriser les données concernant les équipements, la pratique et éventuellement les pressions liées à la sur fréquentation des activités. En complément, des entretiens avec les communes littorales seront menés pour préciser et qualifier les usages et pratiques sur le littoral du département.

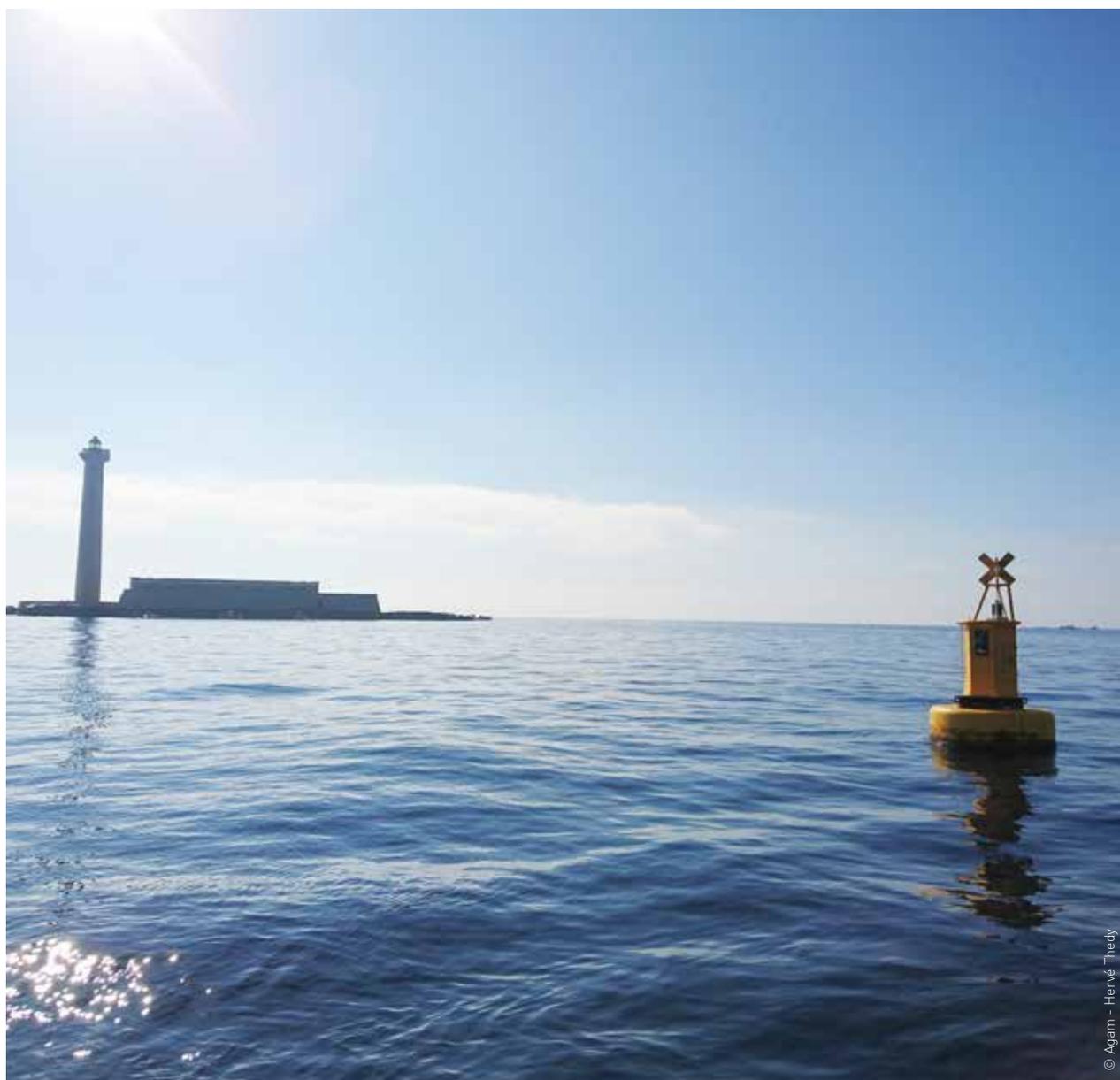
## STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur examine les conditions préalables à l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable Stratégie régionale de la biodiversité (SRB). Dans ce cadre, l'Agam, avec l'appui de l'Aurav, l'Audat et l'Aupa, a proposé une « feuille de route » pour y parvenir.

Quatre axes guident et structurent cette réflexion. Chacun vise à répondre à nos besoins quotidiens :

- ▶ la biodiversité pour répondre à nos besoins vitaux ;
- ▶ la biodiversité, espace de ressources à préserver ;
- ▶ la biodiversité, fondatrice de notre qualité de vie, au cœur de l'aménagement durable de nos territoires ;
- ▶ la biodiversité, principale composante de notre futur, moteur de notre développement.

Cette feuille de route sera présentée lors du prochain congrès de l'UICN prévu septembre 2021.

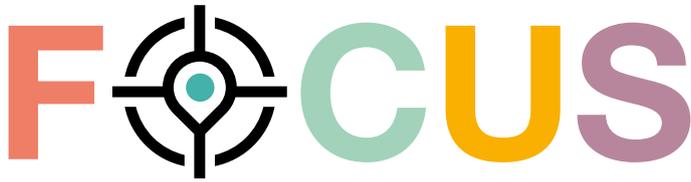


© Agam - Hervé Thedy





**LISIBILITÉ,  
VALORISATION  
ET PARTAGE**



## LA CRISE SANITAIRE A PLACÉ LES OUTILS NUMÉRIQUES AU CŒUR DE NOTRE COMMUNICATION

Les publications de l'agence sont nombreuses et essentielles pour défricher de nouvelles thématiques.

Véritables vitrines de nos expertises, elles se veulent pédagogiques, notamment grâce à leur graphisme de qualité et la lisibilité de leurs écrits. *Regards*, *Carnets*, *Portraits*, *Balades*, cartes, Rapport d'activités... sont valorisés tout au long de l'année sur notre site internet, nos réseaux sociaux, via les médias et lors de nos événements. La crise sanitaire a accéléré fortement notre communication numérique dans un contexte d'élections locales et de renouvellement de nos administrateurs.

### Quand la crise accélère les usages

2020 a été une année de bouleversements pour tous les secteurs et domaines d'expertise. La communication n'y a pas échappé et il a fallu revoir nos usages. Nos outils numériques nous ont permis de garder le lien tant en interne qu'auprès de nos partenaires.

Alors que l'année débutait sur la finalisation d'un nouveau site internet, mo-

derne et épuré qui fait la part belle à nos travaux, il a montré toute son utilité pour conserver le lien avec les équipes et l'extérieur. De nombreux *Regards* ont été publiés et valorisés au premier semestre particulièrement via nos réseaux sociaux et nos newsletters dont l'audience a fait un « bond » au moment du premier confinement. La récurrence de nos « posts » et les rendez-vous instaurés ont permis d'augmenter significativement nos communautés. En parallèle, nous transformons nos événements en webinaire, ce qui nous permet aussi de toucher une audience sans limitation et de rassembler un public au-delà de notre territoire d'expertise.

### Des publications dédiées aux nouveaux élus

Au milieu de cette crise sanitaire, les élections municipales et métropolitaines ont eu lieu et avec elles de nouveaux élus, de nouveaux administrateurs pour l'Agam et la réélection de notre Présidente, Laure-Agnès Caradec. Au milieu d'une actualité dense, des outils péda-

gogiques d'observation dédiés aux élus ont été publiés permettant de leur donner toutes les clés d'un territoire complexe à différentes échelles. La publication d'un Atlas métropolitain, véritable ouvrage de connaissance d'un territoire vaste et atypique et la réédition de nos Portraits de communes, carte d'identité des 92 communes qui composent Aix-Marseille-Provence. Pour clore cette série, les Portraits de secteurs de Marseille ont été publiés en fin d'année 2020. Ces documents largement valorisés auprès des élus ont permis d'une part de mieux nous faire connaître et d'autre part, d'enclencher le dialogue avec les nouvelles équipes.

2021 l'année « phygital » avec la poursuite des webinaires et l'accélération de notre notoriété via les réseaux sociaux tout en relançant les présentations et événements physiques.



## RELATIONS MÉDIAS

L'Agam a mis en place une stratégie de relations médias qui consiste à valoriser les travaux de l'agence auprès des médias locaux, spécialisés ou nationaux selon les thèmes abordés. Cela passe par la rédaction de communiqués de presse, dossiers de presse et l'organisation de prises de parole. Cela permet de diffuser plus largement nos travaux et d'augmenter notre visibilité.

## ÉVÉNEMENTS

### NOS CONSEILS D'ADMINISTRATION, BUREAUX ET COMITÉS DES ÉTUDES

Temps forts et incontournables de l'agence, ces moments officiels sont aussi des temps de présentation d'études, d'échanges et de débats !

### LES RENCONTRES DE L'AGAM

Ces Rencontres, dématérialisées à ce stade, permettent de valoriser un thème d'investigation de l'agence en lien avec ces productions autour d'une plénière et une table-ronde. La rencontre marquante de 2020 portait sur le thème du recyclage urbain.



### PRISE DE PAROLE LORS D'ÉVÉNEMENTS

La participation de nos chargés d'études à des événements, tables-rondes organisés par nos partenaires. En 2020, les thèmes étaient variés, de la mobilité aux centres villes en passant par la nature en ville ou le cycle de l'eau !

### LES CAFÉS DE L'AGAM

Moment convivial interne en format webinaire en 2020 qui permet aux équipes de l'agence de présenter des travaux terminés ou en cours, d'en débattre et de répondre aux questions des collaborateurs. Sur un rythme d'une à deux fois par mois, les Cafés de l'Agam favorisent la transversalité.

### L'ANIMATION DES RÉSEAUX ET CLUBS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES

L'Agam poursuit son implication au sein du réseau des agences d'urbanisme. La Fnau regroupe les agences d'urbanisme et les fédère autour des grands enjeux d'aménagement et d'urbanisme. La 41<sup>e</sup> rencontre nationale des agences d'urbanisme, organisée l'Adeupa (Brest) et la Fnau, s'est tenue en format webinaire pour la première fois en décembre 2020 et portait sur le thème « Explorons nos futurs « heureux ». L'Agam a co-animé deux ateliers : l'un sur « nos vies (im) mobiles » et l'autre sur les « formes des villes ».

### RESSOURCES

#### Notre site internet

Vitrine de l'ensemble de nos productions et en perpétuelle évolution  
[agam.org](http://agam.org)

#### Notre cartothèque

Une nouvelle cartothèque est disponible sur notre site, les cartes sont classées par thématique et de nouvelles sont ajoutées régulièrement.  
[agam.org / cartotheque](http://agam.org/cartotheque)

#### Notre photothèque accessible via l'espace presse

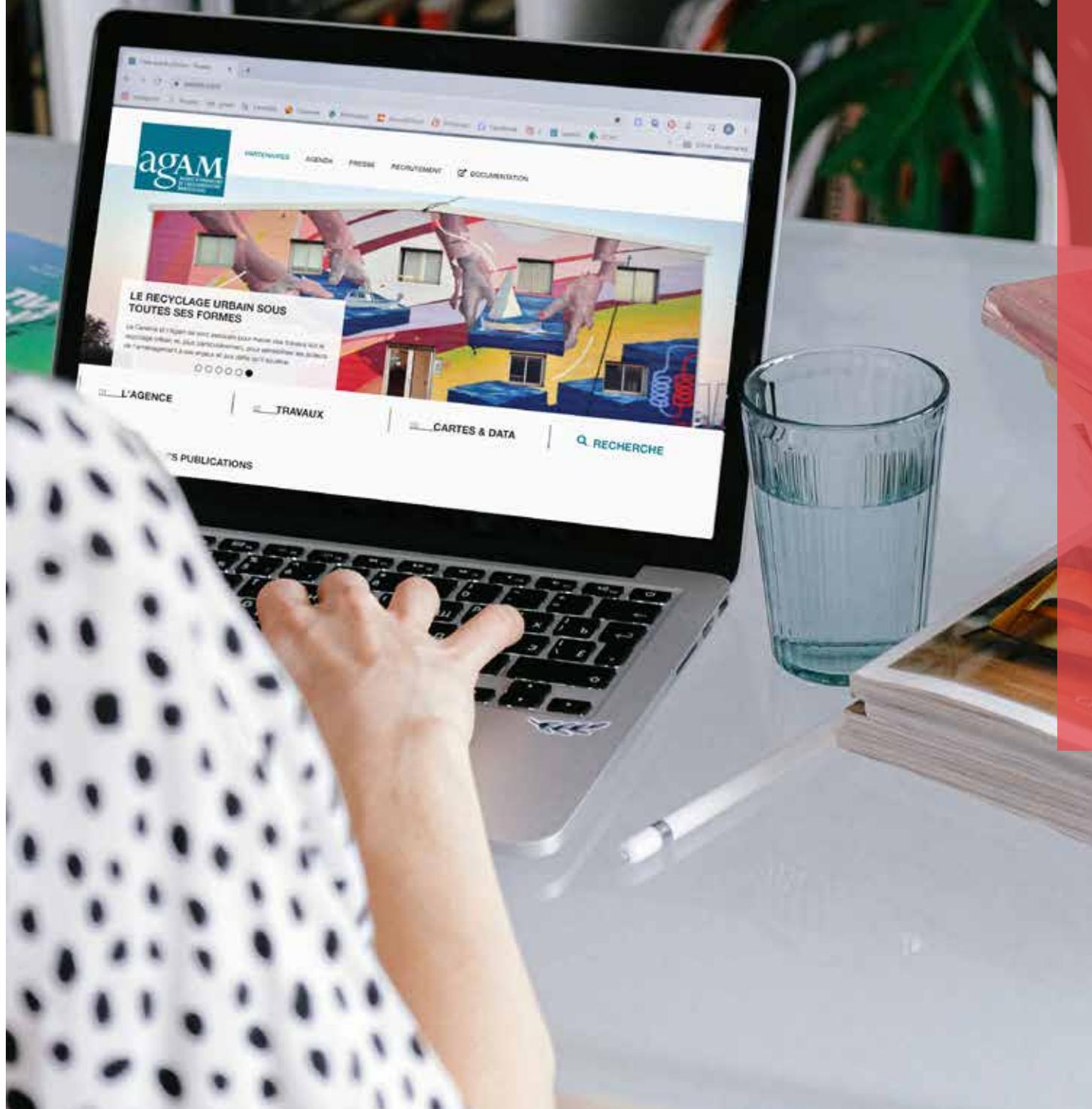
Une nouvelle photothèque est en ligne sur notre site. Elle met à disposition les photos de nos publications et études.  
[agam.org / category / phototheque](http://agam.org/category/phototheque)

#### Un nouveau portail documentaire

L'interface du portail documentaire, mémoire de notre territoire a été entièrement renouvelée. Plus moderne, en accord graphique avec notre site internet, il facilite l'accès aux études notamment pour nos membres.  
[doc.agam.org](http://doc.agam.org)

# agam.org

© Pexels





## DE NOUVEAUX OUTILS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS ET LE PARTAGE DE LA DONNÉE URBAINE

Notre portail Spot (Système partenarial d'observation des territoires) propose différents outils numériques qui offrent un dispositif d'observation interactive de cartes, des atlas interactifs utilisant la puissance narrative des cartes (aussi appelées Story Map) ou encore des tableaux de bord dynamiques sur différentes thématiques urbaines étudiées à l'agence.

Les cartographies de nos différents outils lient de façon dynamique à la fois la partie géographique et la partie statistique, aussi bien sous forme de graphiques que de tableaux, et permettent d'extraire les données sous différents formats pour être réexploiter à leur tour. Nos outils numériques tendent à décloisonner les observatoires pour mieux valoriser la transversalité. Ils présentent un grand nombre d'indicateurs disponibles à plusieurs échelles : de l'infra communale jusqu'à l'échelle nationale pour certaines données. Ces dernières sont comparables entre elles sur différents domaines de l'aménagement urbain (démographie, habitat, environnement, économie, mobilité...).

Notre portail permet ainsi de diffuser de la donnée intelligente, que ce soit pour alimenter les études de nos partenaires, nos travaux internes ou nos modèles de prospective. Il peut aussi prendre la forme d'un outil d'aide au pilotage des politiques publiques pour un élu du territoire ou pour une diffusion externe plus large.

Par la cartographie, la data-visualisation, la représentation pédagogique, la comparaison de données sur différents territoires, l'Agam s'efforce de donner du sens à la donnée. Cela alimente également les analyses et propositions pour l'élaboration des politiques publiques ainsi que les documents d'urbanisme.

Ces outils numériques nous positionnent comme un acteur majeur de l'observation de notre territoire à la fois pour l'accès à la donnée mais aussi pour les traitements à valeur ajoutée. À travers les croisements spatiaux de données issues des différentes thématiques d'aménagement, l'Agam décloisonne les observatoires et rend ses analyses transverses. Ainsi, ces outils de mo-

délisation enrichissent nos travaux de prospective afin de mieux comprendre, piloter et aménager les projets de la ville de demain.



## ANIMATION DES ATELIERS ET SÉMINAIRES DU RÉSEAU RÉGIONAL CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La Région Provence-Alpes-Côte D'azur et l'Insee ont sollicité l'Agam pour mettre en relation les partenaires travaillant sur des observatoires régionaux à travers une série de trois ateliers.

Une base répertoriant les différents sites sur l'écosystème des cartes et données a été créée et sera désormais disponible

pour une mise à jour au fil de l'eau par la Région. Cette base a permis de cibler plus spécifiquement les données et cartes mises à disposition et de réfléchir ensemble, en fonction des moyens techniques et financiers de chacun, à la création d'un outil commun en 2021 afin de toujours mieux partager ces informa-

tions. L'animation de cette série d'ateliers, qui a compté jusqu'à cent vingt personnes et cinquante personnes par atelier, a permis à l'Agam de faire valoir sa position de référent et de fédérateur sur la thématique des données.

## APPLICATION BALADES BUISSONNIÈRES

L'Agam a lancé en 2020 sa première appli ouverte au grand public entièrement réalisée en interne. «Balades buissonnières», lancée dans le cadre de la biennale Manifesta qui se tenait à Marseille, propose de (re)découvrir Marseille au travers des réflexions qu'elle mène dans différents domaines de l'urbanisme. L'application propose de mettre en valeur des sites à révéler, connus ou peu connus à Marseille sous un angle atypique autour de trois parcours urbains : les remparts, les casernes et les tours.

Une carte de géolocalisation permet de suivre l'itinéraire et la progression des étapes de chaque balade. L'application a été téléchargée plus de 1 000 fois en 2020 et l'objectif se poursuit en 2021 avec la création de nouvelles balades autour des espaces publics et de la nature en ville.



Balades buissonnières

## OUTIL À LA MAILLE : DES CARTES TRANSVERSALES

L'outil à la maille est un outil de visualisation cartographique et statistique permettant de croiser jusqu'à trois indicateurs regroupés en cinq thématiques en lien avec l'aménagement urbain : habitat, population, économie / emploi, polarités / mobilités et géographie. Inspiré d'un outil de l'Institut Paris Région et développé par l'Agam sous une interface web, il permet une analyse transversale facilitant ainsi l'aide à la décision. Les cartes sont carroyées avec des mailles de 1km x 1km, en prenant en compte la tâche urbaine, sur le territoire métropolitain ou départemental. Début 2020, l'agence a animé un « hackathon » avec de nombreuses directions de la Métropole, visant à présenter l'outil et à familiariser à son usage. Il a été accueilli avec enthousiasme, donnant à voir les nombreuses perspectives de croisement de problématiques possibles.

## DYNAMIQUES URBAINES : NOUVELLES FONCTIONS DE MONITORING URBAIN

Cet outil est développé pour répondre aux besoins de monitoring urbain de nos partenaires et nos chargés d'étude sur le territoire métropolitain. Il permet de croiser de multiples indicateurs de l'aménagement urbain pour en extraire rapidement des chiffres clés et ainsi être un véritable outil d'aide à la décision. Associés interactivement à la partie cartographique, on retrouve des tableaux détaillés, sur les Iris de l'Insee et les ob-

jets ponctuels / linéaires ou surfaciques. Ces informations peuvent être agrégées et comparées entre territoires. Il permet aussi d'exporter des cartes et des tableaux aux formats PDF, Excel et GeoJSON. Il est enrichi en permanence avec des nouveaux indicateurs pertinents mais aussi de nouvelles fonctionnalités afin de suivre finement les dynamiques urbaines.

## E-MODIF, UN NOUVEL OUTIL POUR GÉRER LES MODIFICATIONS DU PLUI

Pour aider le Conseil de territoire de Marseille-Provence à gérer les modifications de son PLUi, l'Agam a développé un nouvel outil numérique, le « e-modif », sur la base de ceux créés pour assurer le suivi des enquêtes publiques du PLU de Marseille (« e-plu » en

2012) et du PLUi de Marseille-Provence (« e-plui » en 2019). Cet outil permet d'enregistrer et de localiser les demandes de modifications du document (ajustement de zonages, ajout d'emplacements réservés ou d'espaces boisés classés...) et d'assurer leur suivi (avis,

validations...). En 2021, cet outil sera utilisé pour les deux premières modifications du PLUi et une nouvelle version du « e-plui » sera réalisée pour gérer les enquêtes publiques de ces procédures.

## BENCHMARK DATA : DÉPARTEMENT, DONNÉES ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE – UNE PREMIÈRE APPROCHE

A la demande du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'Agam a réalisé un benchmark sur les données et la transformation numérique au sein des collectivités territoriales. Les thèmes d'analyse sont nombreux : usage des données et leur impact, administration des bases de connaissance, fiabilité et cohérence des données recueillies, impact du numérique sur les métiers existants dans la fonction publique ou encore stratégie numérique mise en place. Des expériences menées dans les départements du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, mais aussi dans la ville de Montréal et la métropole de Rennes, ou

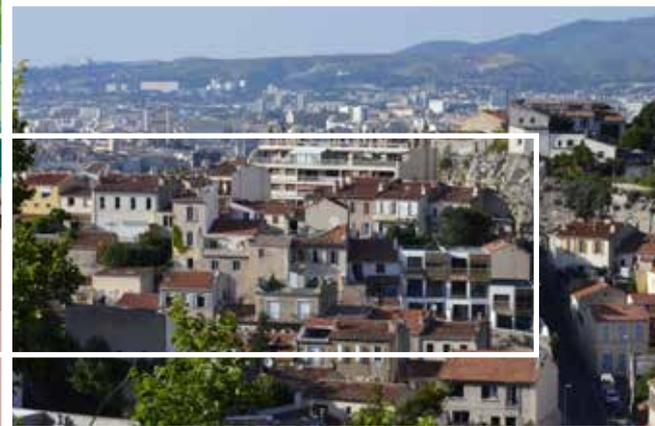
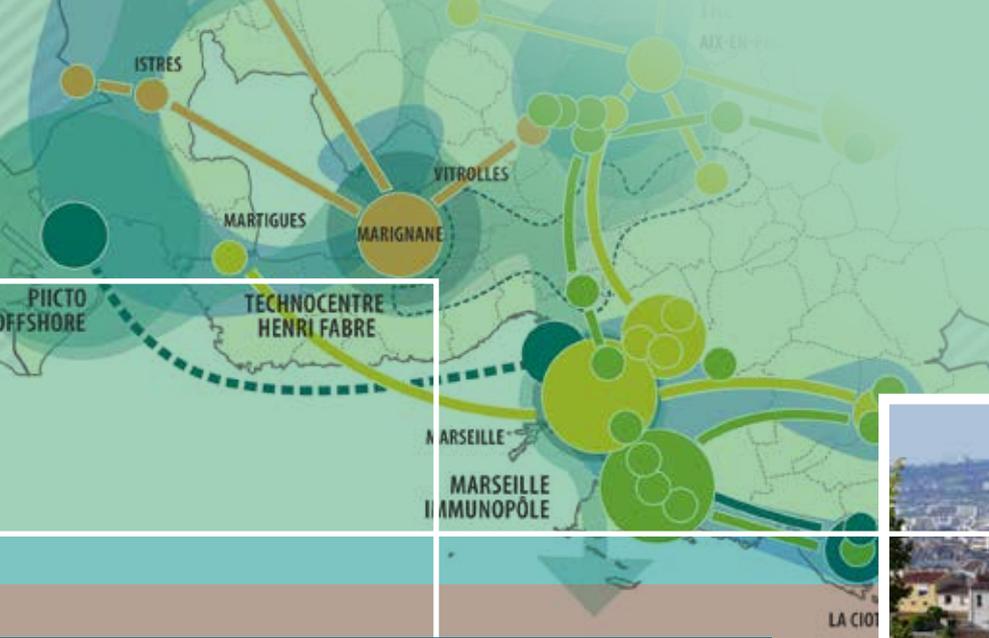


encore des enquêtes sur la transformation numérique des collectivités ont permis d'éclairer le CD13 et d'apporter des

éléments de connaissance et des pistes d'actions pour le déploiement d'expériences similaires sur notre territoire.







20  
20

# RAPPORT D'ACTIVITÉS